

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Le crédit bancaire et la solidarité des prix, par M. Maurice Ansiaux. — Les statistiques du chômage en Belgique. — Chronique : L'évolution de la politique monétaire en Chine. La position mondiale de l'argent. Plantations de palmiers. Récolte de café au Brésil. — Statistiques.

LE CRÉDIT BANCAIRE ET LA SOLIDARITÉ DES PRIX

par M. Maurice Ansiaux,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

L'influence qu'exercent les uns sur les autres les prix de nombreux produits est un fait dont l'importance et la fréquence sont généralement reconnues. Ce qui l'est moins peut-être, c'est l'extension de pareille solidarité des prix au taux de l'intérêt et particulièrement au taux de l'escompte et des avances sur titres et en compte courant, en un mot au prix du crédit bancaire. Il y a donc quelque utilité à y consacrer une étude particulière.

Cependant, une objection préalable nous sera peut-être opposée : est-il vraiment bien nécessaire de s'embarasser de complications théoriques pour décrire et analyser le jeu du crédit, l'activité des banques, le prix de leurs services ? Nous n'hésiterons pas à répondre affirmativement. La théorie de la solidarité des prix apporte à celle du crédit certains éclaircissements. Et puis l'extension de la première à la seconde est logique. Des rapprochements inattendus jailliront de la confrontation de phénomènes que l'on n'avait point coutume de ranger sous la même rubrique. On reconnaîtra qu'ils ne laissent pas d'offrir des caractères communs qu'il faut mettre en évidence.

Nous distinguerons ici, comme il est d'usage de le faire pour les prix des biens, trois sortes de solidarité directe : la faculté de substitution, la demande commune, l'offre commune.

* * *

Il ne sera point hors de propos de rappeler brièvement dans quelles conditions un bien se substitue à un autre pour satisfaire un besoin spécialisé des con-

sommateurs ou même des producteurs. Pour délimiter nettement la portée de cette question, nous ferons abstraction du cas où un produit en élimine un plus ancien soit parce qu'il possède les mêmes qualités que ce dernier tout en coûtant moins cher, soit parce qu'à prix égal il est de qualité supérieure, soit enfin parce qu'il est tout à la fois de prix moindre et de meilleure qualité que celui qu'il remplace. En l'espèce, il s'agit simplement de concurrence victorieuse.

La substitution qui nous intéresse ici est purement conditionnelle. Elle implique le remplacement du bien qui répond le mieux à un désir déterminé par un autre qui ne répond que plus imparfaitement à ce désir, mais qui coûte moins cher. L'écart de prix qui occasionne la substitution varie naturellement avec le montant des revenus des acheteurs. Une économie d'un franc qui serait regardée comme insignifiante par un acheteur riche sera souvent décisive pour le consommateur de ressources modestes. La substitution ne peut être que partielle. Elle ne saurait d'ailleurs être totale, car elle tend à réduire l'écart de prix qui l'a fait naître. Si elle était totale, elle deviendrait absurde et ne pourrait durer puisque le produit principal abandonné par la clientèle se déprécierait et vaudrait moins, même beaucoup moins, que le succédané recherché par tout le monde. La substitution implique aussi un certain sacrifice des préférences individuelles. Il n'y a pas substitution pour celui qui préfère le pain noir au pain blanc. On remarquera, d'autre part, que la pénurie du produit prin-

cipal détermine une substitution supplétive qui a des caractères quelque peu particuliers.

Dans les phases de la production antérieures au finissage, la faculté de substitution joue en général un rôle plus précis parce que les goûts et les ressources des consommateurs y interviennent beaucoup moins. Le choix des matériaux de construction d'une usine, des alliages de métaux à employer dans la construction mécanique ne sont plus que des problèmes qualitatifs (techniques) ou économiques.

Ce dernier cas se rapproche beaucoup plus que le précédent de celui qui va maintenant nous occuper, la substitution du crédit bancaire au capital propre d'une entreprise et plus particulièrement à son capital circulant.

Dans un régime économique fondé sur la propriété privée, la disposition préalable à toute production d'un capital-argent est nécessaire, du moins dans la mesure où l'entreprise qui se constitue n'a pas reçu de ses fondateurs des apports en nature : terrains, bâtiments, outillage, approvisionnements divers. En l'absence de ces apports, l'entreprise doit acheter les moyens de production qu'elle se propose de mettre en œuvre. En d'autres termes, la monnaie va alimenter deux fonds distincts : le capital fixe et le capital circulant. Le capital fixe a régulièrement pour origine l'épargne des créateurs de l'entreprise et subsidiairement pour partie — jamais pour le tout — celle des prêteurs à long terme, obligataires ou prêteurs hypothécaires. Le capital circulant est très généralement aussi une fraction du capital propre de l'entreprise; dans cette mesure, il émane de l'épargne des actionnaires et au regard de ceux-ci, il est aussi complètement immobilisé que le capital fixe parce qu'il répond, en tant que fonds de roulement, à un besoin continu de l'entreprise. Le souscripteur d'actions qui a libéré sa souscription ignore, du reste, si la somme par lui versée sera affectée au capital fixe ou au fonds de roulement. Mais, d'autre part, le capital circulant est susceptible d'être assez largement complété par des crédits en banque, crédits temporaires, très mobiles, très souples, ne pesant point en permanence sur le passif de l'entreprise, présentant par contre une double infériorité comparativement au capital propre : rémunération obligatoire, même lorsque l'entreprise n'a pas réalisé de gains, obligation de remboursements à brève échéance, ce qui exclut les emplois de longue durée.

Les économistes classiques, et en tout premier lieu Adam Smith, délimitaient fort étroitement le rôle du crédit envisagé comme substitut du capital. Une banque, disait-il, ne doit pas fournir à un marchand ou à un entrepreneur quelconque la totalité de son capital ni même une part considérable de celui-ci, *mais seulement la part qu'il serait obligé sans cela de conserver sans emploi et en monnaie pour répondre à des demandes occasionnelles* (1). On pourrait parler

(1) *An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations*, livre II, chap II. Il faut étendre cette observation aux demandes périodiques ou saisonnières, du moment qu'elles sont plus ou moins passagères. Pensons aux règlements de fin d'année.

ici, comme nous l'avons fait plus haut, de substitution supplétive ayant pour cause l'insuffisance du produit principal. Elle tient, en somme, au fait que communément une fraction trop grande du capital total est assignée au capital fixe et donc aux immobilisations matérielles : terrains, bâtiments, outillage. Dans la pratique, l'escompte régulier des effets de commerce ou l'avance en compte courant prennent la place du crédit temporaire du vendeur à l'acheteur, lequel, en l'absence d'escompte ou d'avance bancaire, exigerait des fonds de roulement plus abondants. Que cette pénurie de capital ne soit pas sans risques, le crédit bancaire étant sujet à de brusques contractions et à de soudains renchérissements, ce n'est pas douteux. Plus grave encore est le danger quand des crédits à court terme ou prétendument tels sont utilisés à des œuvres de longue haleine. C'est à proprement parler du camouflage. Peu importe que le bailleur de fonds soit de connivence avec l'emprunteur lorsque du moins le premier n'est qu'un intermédiaire. La situation n'en est pas améliorée. Il faut voir là, nous assure-t-on, la source véritable des crédits gelés. Le succédané est employé abusivement à des usages auxquels il n'est pas propre. Moins périlleux pour le banquier, somme toute, est le crédit consenti au spéculateur à la Bourse aux valeurs mobilières et même à la Bourse aux marchandises du grand commerce, à condition que le banquier ait eu soin de se bien couvrir. Pour ce qui est du spéculateur lui-même, son activité professionnelle est essentiellement aléatoire : il chemine constamment le long des abîmes. Nous n'avons pas ici à nous occuper de ses aventures.

Mais ce qu'il faut faire ressortir d'une manière générale, c'est que le jeu de la faculté de substitution est compliqué, en ce qui concerne le crédit bancaire, par le fait que, pour le producteur, la comparaison entre le bien principal et le succédané ne porte plus uniquement sur la différence des coûts, mais sur cette différence combinée avec celle des risques. Des industriels très prudents, notamment en Angleterre, préfèrent disposer de capitaux suffisants pour faire face à tous leurs besoins, ces capitaux dussent-ils être temporairement inactifs et en moyenne peu productifs. Ils ont écarté la menace du resserrement du crédit. D'autres entrepreneurs raisonnent tout autrement. Ils aiment mieux s'exposer à une gêne passagère que traîner le boulet d'un capital trop considérable dont la rémunération sera difficile à assurer convenablement, ce qui nuirait peut-être au bon renom de leurs affaires. Veut-on placer temporairement ce « poids mort » en fonds d'Etat, en consolidés britanniques par exemple ? C'est encore courir le risque de devoir, le cas échéant, les réaliser à perte.

Quelquefois, le problème se limite à une option entre crédit à court terme à consolider ultérieurement et emprunt immédiat à long terme. C'est ainsi qu'en 1907, les compagnies de chemins de fer américaines ont émis des « notes » ou bons à court terme dont le taux était fort élevé. En agissant ainsi, elles

évitait d'emprunter immédiatement à long terme à des taux sensiblement moindres sans doute, mais encore relativement hauts et qu'elles auraient subi pendant une série d'années. Tandis qu'elles ont pu consolider leurs « notes » postérieurement à la crise à des taux beaucoup plus favorables pour elles.

Dans tous les cas, l'option exercée par les clients des banques repose sur des appréciations subjectives plus ou moins judicieuses. Appréciations qui se heurtent à certaines difficultés telles que la comparaison des coûts des opérations entre lesquelles il faut choisir.

La substitution partielle du crédit bancaire à l'épargne produit des effets dont l'importance n'est pas contestable. L'histoire financière montre qu'elle a certainement fait baisser le coût de l'emploi du capital, en ce qui regarde tant les emprunts à plus ou moins long terme que les placements d'entreprise. Le bénéfice de cette baisse du coût des services du capital a été acquis à la fois aux consommateurs et au complémentaire Travail suivant une loi qui va être exposée un peu plus loin. La possibilité de remplacer les capitaux éventuellement trop rares par des crédits de banque imprime à la demande de ces capitaux une élasticité plus grande, ce qui revient à dire qu'elle résiste mieux aux prétentions de ceux qui les offrent. Lorsque la pénurie atteint également les crédits de banque, la hausse des taux de l'intérêt ne peut naturellement plus être évitée; elle sera même plus marquée pour l'intérêt des avances bancaires en vertu de cette loi économique qu'en cas de double pénurie le succédané, moins onéreux, hausse plus que le produit principal, si bien que l'écart de leurs prix respectifs s'amenuise. Si enfin les capitaux d'épargne se dérobent, la tension du crédit peut devenir extrême et les taux d'escompte et d'avances peuvent monter temporairement à des niveaux très supérieurs à ceux des prêts à long terme.

Une dernière remarque doit être faite dans cet ordre d'idées. Elle est d'une extrême importance pour l'explication des mouvements cycliques de l'économie contemporaine. Elle est relative à l'influence que la faculté de substituer le crédit de banque à l'épargne exerce sur l'action d'un facteur qui gouverne la répartition de l'épargne entre les prêts et les placements d'entreprise. Ce facteur est à double effet. Lorsque la séduction des placements d'entreprise l'emporte dans l'esprit de beaucoup d'épargnistes sur le prêt obligataire ou hypothécaire, l'offre faiblit naturellement sur le marché du crédit à plus ou moins long terme. Mais, en même temps, la demande augmente. C'est qu'en présence de la prospérité, les entreprises se préoccupent de renforcer leurs capitaux propres par l'adjonction de capitaux d'emprunt sur l'emploi desquels pourra être réalisé un supplément appréciable de gains qui viendra grossir les dividendes des capitaux propres. Dans ces conditions, le taux d'intérêt montera vite et aussi fort qu'il sera nécessaire pour trouver un nouveau point d'équilibre. Ou du moins, il en serait ainsi en l'absence de toute

intervention du crédit bancaire. Celui-ci, nous venons de le dire, peut, en effet, dans une certaine mesure, parfois excessive et dangereuse il est vrai, se substituer aux capitaux des épargnistes prêteurs, capitaux devenus d'autant plus rares qu'ils sont moins offerts et plus recherchés. De cette façon, la hausse du taux de l'intérêt sera sensiblement atténuée. Du même coup, l'expansion économique est favorisée par le concours des avances à court terme qui ne sont pas seulement consenties aux producteurs, mais encore à la spéculation financière, cette dernière circonstance facilitant le placement des nouveaux titres et par conséquent les demandes de matières premières, machines et autres moyens d'extension de la production ultérieure. Ainsi, le cran d'arrêt est supprimé; il est même remplacé par un aiguillon.

* * *

Les économistes nomment complémentaires des biens qui sont simultanément et nécessairement l'objet d'une seule et même demande. Cette demande est dite commune. En fait, toutes les demandes de produits sont des demandes communes. Ne portent-elles pas tout ensemble sur le travail, la matière brute et l'outillage? La complémentarité est donc un phénomène économique de souveraine importance. Elle entraîne des conséquences très caractéristiques qui, on va le voir, intéressent directement le crédit. Mais commençons par choisir un exemple très simple où le crédit ne joue encore aucun rôle. La fabrication de la bière suppose l'emploi de malt et de houblon. Que le malt devienne rare à la suite d'une récolte insuffisante de l'orge ou parce que cette céréale est en majeure partie réquisitionnée pour l'alimentation humaine et partant contingentée pour la brasserie, comme ce fut le cas en Allemagne pendant la guerre, il résulte de là que la demande commune devra se restreindre, soit que le prix de la bière hausse, soit que la consommation de celle-ci ait été contingentée à son tour. La conséquence de la restriction de la demande commune quelle doit-elle être? La baisse du prix du houblon, désormais plus offert que demandé. Tôt ou tard, cette baisse de prix entraînera la restriction de la culture du houblon. C'est ce qui est advenu en Allemagne : la récolte qui, en 1914, était de 169.477 quintaux métriques, est tombée en 1917 à 69.140 et en 1918 au chiffre dérisoire de 5.815 (2).

Supprimons maintenant par la pensée les contingents qui déterminent la rareté absolue d'un complémentaire. Supposons seulement que la quantité offerte soit susceptible d'augmenter si le prix de ce complémentaire s'élève. Il s'agira donc de ce que les économistes appellent une offre élastique. Que va-t-il se passer en pareil cas? D'abord, une hausse du malt qui sera plus ou moins prononcée suivant que la demande commune émanant des brasseries se main-

(2) Il faut tenir compte sans doute du fait que la culture houblonnière exige beaucoup de main-d'œuvre et qu'en 1918, il est vraisemblable que les nécessités militaires de l'Allemagne devaient rendre cette culture difficile par suite des enrôlements.

tient où se réduit par suite de la cherté croissante de l'une de ses matières premières, c'est-à-dire suivant que la demande de bière est inélastique, donc irréductible ou plus ou moins élastique au contraire. Admettons qu'une forte hausse du malt provoque une hausse assez énergique de la bière pour en restreindre sensiblement la consommation. Alors, comme dans le cas précédent, la baisse du prix du houblon est certaine.

Nous voici maintenant à pied d'œuvre. Le crédit peut entrer en scène. Pour payer leurs matières premières, les brasseurs sont obligés de recourir au crédit à court terme. Leurs fonds de roulement sont supposés insuffisants, plus ou moins immobilisés peut-être en créances sur les débiteurs. Les emprunts en banque des brasseurs leur occasionnent des frais qui doivent naturellement être récupérés par incorporation dans le prix de vente. Mais voici que le crédit vient subitement à renchérir. Pour quelque cause que ce soit. Il faut, par conséquent, relever le prix de la bière. Cette réaction est exactement la même que celle qui résulte de la hausse du malt, devenu plus rare. Cela posé, on aperçoit nettement ce qui va s'ensuivre. Le crédit onéreux fait baisser les prix des autres complémentaires, tout particulièrement ceux du malt et du houblon (3).

Le mécanisme des réactions déterminées par la hausse d'un complémentaire sur les prix des autres est, en réalité, très simple. Cette hausse commence, toutes autres choses égales, par provoquer la contraction de la demande commune, puis cette contraction se répercute sur les demandes respectives de chacun des complémentaires.

Sans doute, ces réactions peuvent être si faibles qu'elles passent à peu près inaperçues. Elles peuvent atteindre davantage le second complémentaire que le troisième ou le quatrième si l'offre du second est moins élastique que celle du troisième ou du quatrième. Fréquentes dans la pratique, ces complications ne modifient toutefois en rien le mécanisme dont il est question.

Ajoutons maintenant, et c'est essentiel, que le crédit bancaire est un complémentaire multiple. Il n'est pas seulement le complément du malt et du houblon, mais du charbon, de l'acier, des matières textiles, des produits chimiques, etc.; bref, de toutes les matières brutes, de tous les produits en cours de production et même des marchandises mises en vente par les grossistes et les détaillants. Cette complémentarité multiple n'est pas tout à fait universelle parce qu'il est des producteurs ou des commerçants qui ont un capital assez important pour leur éviter l'obligation de recourir à son succédané, le crédit. En fait, elle a un champ très vaste qui s'étend tout particulièrement aussi aux spéculations boursières.

(3) L'influence, en tant que complémentaire, du crédit de banque est tout à fait comparable à celle des moyens de transport plus ou moins rares, plus ou moins coûteux.

C'est même à propos des opérations de bourse que se manifestent le plus clairement les réactions de complémentarité.

Voici dans quelles conditions. Sous le régime de l'étalon-or tel qu'il se pratiquait tout particulièrement en Angleterre avant la guerre, il advenait de temps à autre que, par suite d'une balance défavorable des comptes, les cours des devises étrangères atteignissent leurs points respectifs de sortie de l'or. On sait qu'en pareille éventualité, la Banque d'Angleterre relevait — énergiquement s'il le fallait — le taux de son escompte. Cette hausse entraînait de façon presque automatique la baisse des marchandises du grand commerce et des valeurs cotées au *Stock Exchange*. Marchandises et valeurs étaient largement traitées par les opérateurs en bourse avec l'aide du crédit. Or, la hausse du taux officiel de l'escompte était suivie, par solidarité spontanée ou organisée, d'un renchérissement général sur le marché de l'argent. Renchérissement qui détruisait les espérances de gain des spéculateurs et provoquait, par suite, des réalisations de titres et de stocks. En ce cas, nous avons affaire à une complémentarité successive : il faut emprunter pour acheter (4). Mais les deux demandes sont liées. Si le crédit est devenu trop onéreux, il faut liquider l'achat. Une complémentarité assez analogue existe sur le marché des changes où la baisse d'une devise étrangère détermine des achats de marchandises et de valeurs et donc des importations provenant du pays dont la devise a fléchi.

L'inverse est naturellement la hausse des cours lorsque la balance est favorable et dans le cas du change étranger amélioré, c'est-à-dire plus coûteux, une tendance se dessine à la diminution des importations payables en ce change. En somme, toute opération d'achat et d'emprunt comportant au moins deux éléments est une demande commune.

* * *

Il va sans dire que le choc en retour qui vient d'être observé propage ses effets dans les profondeurs, jusqu'aux sources mêmes de la production. Une compagnie de chemins de fer entreprend de remplacer son matériel roulant plus ou moins usagé par du matériel neuf. Elle se propose de recourir à cet effet au crédit à court et à moyen terme. Mais voici que, soudain, le taux de l'intérêt monte en une mesure appréciable. Il s'élève à 7 ou 8 p. c. La compagnie qui n'a pas licence de relever ses tarifs à volonté ou qui, libre de le faire, craindrait de ralentir le trafic si elle faisait usage de ce droit, limite ses ordres d'achat en une forte mesure. De là, tendance à la baisse du prix des locomotives et des wagons : première réaction — étudiée ci-dessus — du renchérissement du crédit. Voici maintenant la seconde. Les constructeurs doivent envisager une limi-

(4) Mais il est possible d'acheter à terme avant d'emprunter, si bien que l'ordre de succession des complémentaires est renversé et que la demande d'emprunt devient inélastique.

tation immédiate de leur activité. Ils vont dès lors congédier une partie de leurs ouvriers, abaisser les salaires et en même temps réduire leurs achats de matières premières diverses, notamment d'acier ouvré, de bois, de draps, de lampes, etc. Les contre-coups de la cherté du crédit ne s'arrêtent pas là. C'est la demande de fonte, par exemple, qui va diminuer et enfin celle de minerai de fer. Le combustible approprié à la production des hauts fourneaux, aciéries, ateliers de construction sera frappé de la même manière et enfin les profits bruts qui rémunèrent le travail et le capital d'entreprise seront réduits du fait de la limitation de la production. Sans doute, ces répercussions extrêmes se répartissant sur une pluralité de biens et de services doivent s'atténuer de plus en plus en s'amplifiant. Encore cette atténuation peut-elle être neutralisée par l'aggravation du coût du crédit aux divers échelons de la production au fur et à mesure que l'on remonte vers les origines de celle-ci.

Ainsi, non seulement la hausse des taux de l'intérêt affaiblit la demande des consommateurs du produit fini, mais elle exerce une action similaire sur les stades antérieurs de la production au fur et à mesure que l'on remonte vers les origines de celle-ci, notamment sur les exploitations minières, et cela dans la mesure où les entreprises de chacun de ces stades utilisent le crédit pour leur compte. Un certain décalage aura généralement lieu dans les répercussions remontantes dérivant de la réduction des commandes des « produits achevés ». Toutefois, il peut être abrégé en raison de la rapidité qu'apportent les entreprises successivement atteintes à limiter leurs achats de moyens de production. Enfin, il faut ajouter que d'autres réactions de tout genre et de toute direction sont inévitables qui seront dues au licenciement d'ouvriers désormais privés de salaires, à la réduction des profits d'entreprise et des gains de diverses catégories d'intermédiaires (5). Seulement, ces réactions ultérieures ne seront appréciables sans doute que si la cause initiale a une grosse importance quantitative.

Pour conclure, il convient de dire que le renchérissement d'un complémentaire essentiel, et particulièrement d'un complémentaire multiple, est de nature à déclencher une série de baisses de prix, de salaires et de profits qui, réunies, créent un ensemble dépressif au sein de la situation économique générale. S'agissant du crédit bancaire utilisé dans la majeure partie des branches de production et dont l'offre globale est instable, ce renchérissement, s'il est issu d'une contraction violente, est de nature à déclencher une grande et grave crise. De telles conséquences permettent de mesurer toute l'importance du phénomène de la complémentarité et plus spécialement de la complémentarité multiple du crédit. On

(5) Si l'on considère, ce qui est théoriquement légitime, le profit comme le prix global des services de l'entrepreneur, il est naturel qu'il subisse lui aussi le choc en retour résultant de la rareté d'un complémentaire. Dans certaines circonstances, il peut être seul à le subir attendu que l'offre des services d'entreprise peut être dénuée d'élasticité et avoir lieu même à perte. Ils sont donc alors le complémentaire le plus vulnérable.

notera que ce sont les offres les moins élastiques, c'est-à-dire les moins réductibles en cas de baisse des prix, qui subissent surtout la dépréciation dérivant de la hausse du complémentaire multiple devenu plus rare ou dont la quantité, du moins, ne croît pas proportionnellement à celle des demandes communes.

* * *

Quelques remarques additionnelles seront encore opportunes. Elles seront formulées très succinctement.

En premier lieu, il est certain que, de son côté, le taux de l'intérêt peut souffrir de la rareté d'un autre complémentaire. Durant une période du type de la « famine du coton » en Angleterre (1861 à 1865), il n'est pas douteux que le besoin de crédit normal soit moindre dans la région où la production diminue. En revanche, le taux de l'intérêt peut bénéficier de l'abondance de ses compléments, la demande commune étant supposée constante. On observera seulement que le fléchissement ou le relèvement du prix d'un complémentaire est moindre quand il est multiple : il suffira souvent d'un léger changement de prix pour que ses autres emplois s'élargissent ou se rétrécissent. La concentration des banques sous forme d'extension territoriale est très efficace en ce sens.

En second lieu, il ne faut pas oublier que la rareté d'un complémentaire, si elle fait baisser le prix des autres, a, par contre, pour effet de faire hausser le prix des produits finis dans une mesure qui varie avec l'élasticité des demandes communes. La cherté persistante du crédit peut donc signifier hausse générale des prix. On peut, ici encore, comparer le crédit aux frais de transport. Suivant qu'ils sont plus lourds ou plus légers, ceux-ci déterminent la hausse ou la baisse des produits transportés.

Enfin, il est permis de se demander d'où provient l'abondance ou la rareté du crédit. Disons sommairement que du côté de l'offre entrent en ligne de compte l'encaisse de la Banque centrale renforcée ou affaiblie éventuellement par les mouvements internationaux de l'or, l'importance de l'épargne flottante et enfin le degré de la confiance qui réagit sur la prudence des banques en matière d'ouverture de crédit. Du côté de la demande, c'est la marche des affaires qui exerce une influence décisive. Joignez-y les besoins de la Trésorerie et une intervention aujourd'hui très secondaire des besoins de crédit à la consommation lesquels, du reste, agissent plutôt sur le crédit hypothécaire.

Le point important est ici de déterminer quel est le coût du crédit, comment il se calcule et quelle en est l'influence sur le taux de l'intérêt. Nous en reparlerons ultérieurement.

* * *

Un troisième cas de solidarité des prix, et par suite des taux de l'intérêt, doit être brièvement envisagé encore, c'est celui de l'offre commune. Il suppose qu'une activité déterminée produit nécessairement ou intentionnellement plusieurs résultats utiles. Néces-

sairement : il en est ainsi pour les sous-produits industriels. Intentionnellement : le meilleur exemple est celui du grand commerce de détail. Les établissements de crédit et surtout les banques mixtes, là où elles existent encore, pratiquent simultanément des opérations diverses, depuis le prêt à très court terme jusqu'aux investissements sans terme défini. Suivant que tel genre d'opérations est plus ou moins rémunérateur, on lui impute une part plus ou moins forte des frais généraux. Il est possible que telle ne soit pas la règle adoptée en comptabilité bancaire, mais c'est certainement la conséquence économique de la comparaison qui s'établit entre le bénéfice brut et le bénéfice net de l'établissement, l'un et l'autre étant considéré globalement.

Il y a parfois, dans la pratique bancaire, de véritables sous-produits. Du nombre est le *call money* ou *day to day money*, c'est-à-dire cette fraction des disponibilités qui se prête au jour le jour à n'importe quelles conditions plutôt que de demeurer improductive ne fût-ce que pendant vingt-quatre heures. Le prix des sous-produits peut tomber très bas, parce que l'offre en est inélastique. On obtient ce que l'on peut des déchets de la production. La situation est la même pour le *day to day money*. Ce sous-produit bancaire prend sa revanche lorsqu'il y a une forte tension sur le marché de l'argent. On a parfois coté à Londres — pour quelques jours — des taux aussi extraordinaires que 100 et 125 p. c. l'an.

Ajoutons enfin que le taux de rémunération des dépôts à vue peut être regardé à bon droit comme le prix d'un sous-produit des économies privées, au même titre que ceux des chiffons et des objets démodés qu'on réalise à prix généralement dérisoires. Les épargnes provisoires que leur possesseur veut conserver à l'état liquide ne peuvent lui servir à aucune capitalisation d'attente. Il accepte donc, sous réserve de la prime de risque, ce que lui offrent les banques. Suivant l'expression vulgaire, mais exacte : c'est plus que rien.

* * *

Voici enfin une curieuse antithèse qu'il est possible sinon d'observer, du moins de concevoir dans les réactions du prix d'un bien qui est successivement, comme le crédit, succédané et complémentaire. Pour la bien

faire comprendre, nous prendrons d'abord un exemple dans le domaine des marchandises. La chicorée à café peut être envisagée tout à la fois comme succédané et comme complémentaire du café lui-même. Imaginons que la consommation ne tolère pas que la mixture qui lui est offerte comporte plus de 50 p. c. de chicorée. Supposons, en outre, que le café devienne rare et augmente de prix. La substitution va s'exercer plus énergiquement. Au lieu d'ajouter au breuvage une faible quantité de chicorée, on en accroît graduellement la dose. Ce changement de proportion s'opère-t-il pour toute la consommation d'un grand pays, la conséquence immédiate doit être la hausse du prix de la chicorée. Cette hausse se poursuit jusqu'au moment où les proportions de café et de chicorée deviennent égales : il y a donc à ce moment-là, dans le mélange, 50 p. c. de chicorée. Mais nous avons vu que les buveurs de café ne supporteraient pas que cette proportion fût dépassée au profit du succédané. Dès ce moment, la faculté de substitution cesse donc de jouer. Seulement, voici que le café devient encore plus rare, encore plus cher. En conséquence, la demande commune, constante jusque-là, se restreint, si bien que la chicorée est désormais moins demandée et que son prix baisse. Comparativement aux quantités antérieures, il n'y aura plus, par exemple, que 40 p. c. de café et 40 p. c. de chicorée. La pénurie et la cherté du café s'accroissant, la consommation se restreint davantage : 30 p. c. de café, 30 p. c. de chicorée. Le prix de la chicorée baisse de plus belle.

Appliquons maintenant le même raisonnement au crédit bancaire, succédané du capital circulant. Il se conçoit sans peine que la substitution du premier au second ne puisse dépasser une certaine mesure. Mais jusqu'à ce que celle-ci soit atteinte, le taux des avances bancaires va monter. La proportion maxima étant réalisée, le taux des avances a touché son point le plus élevé. Ensuite, la rareté grandissante du capital doit inévitablement, par choc en retour, provoquer la baisse graduelle de ce taux : la loi de complémentarité est entrée en action. Tout ceci n'est vrai, bien entendu, que si les faits ont lieu sur grande échelle et si les banques font preuve d'une inflexible rigueur ou que les entreprises emprunteuses témoignent unanimement d'une stricte prudence.

LES STATISTIQUES DU CHOMAGE EN BELGIQUE

Le présent *Bulletin* inaugure la publication de quelques nouvelles séries statistiques relatives à l'évolution du chômage (*). Elles sont dues à l'initiative du Service de la Statistique de l'Office national de Placement et de Chômage. A cette occasion et conformément à la tradition, nous nous proposons de refaire brièvement l'historique des statistiques du chômage utilisées en Belgique, de critiquer les méthodes qui président à leur relevé et de préciser leur signification.

* * *

A part les renseignements que l'un ou l'autre recensement décennal a pu fournir, celui de 1910 par

(*) Cf. statistiques courantes, *infra*.

exemple et plus récemment celui de 1930, l'importance du chômage en Belgique et son évolution sont appréciées d'après l'expérience des caisses agréées d'assurance contre le chômage. Celles-ci reçoivent des subventions de la part des pouvoirs publics et sont obligées de communiquer les renseignements nécessaires à l'établissement de la statistique aux organismes de contrôle compétents.

L'assurance contre le risque de chômage n'étant pas obligatoire chez nous, cette statistique ne porte que sur un échantillon de la population employée dans l'industrie et le commerce belges. La première question qui se pose est dès lors celle de savoir dans quelle mesure cet échantillon peut être considéré comme représentatif de l'ensemble de cette population.

TABLEAU I.

Employés et ouvriers affiliés aux caisses d'assurance contre le chômage au 31 décembre 1930.

GROUPES D'INDUSTRIES	TOTAL DES EMPLOYÉS ET OUVRIERS				AFFILIÉS AUX CAISSES D'ASSURANCE CONTRE LE CHÔMAGE				POURCENTAGE PAR RAPPORT AU TOTAL DU GROUPE	
	Employés		Ouvriers		Employés		Ouvriers		Employés	Ouvriers
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition		
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Employés	Ouvriers
Industrie :										
Pêche	52	—	1.646	0,1	8	—	272	—	15,4	16,5
Mines	9.393	3,1	160.964	10,4	1.357	3,8	60.154	9,7	14,4	37,4
Carrières	2.545	0,8	35.494	2,3	350	1,—	19.791	3,2	13,8	55,8
Métaux	37.872	12,4	292.200	18,9	5.206	14,6	131.866	21,3	13,7	45,1
Céramiques	2.721	0,9	36.691	2,4	320	0,9	15.882	2,6	11,8	43,3
Verrières	2.830	0,9	26.911	1,7	349	1,—	11.010	1,8	12,3	40,9
Chimiques	14.977	4,9	53.345	3,5	1.374	3,9	17.881	2,9	9,2	33,5
Alimentaires	11.283	3,7	69.914	4,5	1.032	2,9	16.218	2,6	9,1	23,2
Textiles	14.441	4,7	225.650	14,6	3.190	8,9	130.980	21,1	22,1	58,—
Vêtements	5.032	1,6	78.982	5,1	196	0,5	7.923	1,3	3,9	10,—
Construction	5.658	1,9	159.597	10,3	542	1,5	56.123	9,1	10,—	35,2
Bois et ameublement	3.587	1,2	101.362	6,6	469	1,3	39.918	6,4	13,1	39,4
Peaux et cuirs	3.401	1,1	41.489	2,7	344	1,—	16.580	2,7	10,1	40,—
Tabac	1.461	0,5	13.379	0,9	161	0,5	7.502	1,2	11,—	56,1
Papier	2.034	0,7	16.010	1,—	194	0,5	6.021	1,—	9,5	37,6
Livre	3.001	1,—	20.227	1,3	449	1,3	10.178	1,6	15,—	50,3
Art et précision	4.450	1,5	37.234	2,4	562	1,6	19.972	3,2	12,6	53,6
Transports	60.112	19,7	109.658	7,1	11.233	31,5	42.615	6,9	18,7	38,9
Total (Industrie)	184.850	60,6	1.480.753	95,8	27.336	76,7	610.886	98,6	14,8	41,3
Commerce	118.986	39,—	63.818	4,1	8.284	23,2	8.643	1,4	7,—	13,5
Industrie et Commerce (*)	304.895	100,—	1.545.377	100,—	35.646	100,—	619.584	100,—	11,7	40,1

(*) Y compris ceux qui n'ont pu être classés dans un groupe déterminé.

D'un point de vue simplement quantitatif, cet échantillon est certainement des plus satisfaisants. Au 31 décembre 1930, le recensement de l'industrie et du commerce relevait 1.850.272 ouvriers et employés dans l'industrie et le commerce belges, dont 655.230 étaient affiliés aux caisses d'assurance contre le chômage, soit environ 35 p. c. A la même date, les statistiques du chômage du Ministère de l'Industrie et du Travail étaient basées sur un chiffre de 693.045 affi-

liés aux caisses de chômage agréées. Depuis lors, le nombre des assurés s'est appréciablement accru. Sur la base des dernières statistiques mentionnées, il était de 761.239 en décembre 1931 et de 919.873 en décembre 1932; il atteignit un maximum de 1.037.653 en juillet 1933. A la fin de 1935, il n'était plus que de 901.104. Ces fluctuations, qui n'ont — est-il besoin de le dire? — aucun rapport avec l'importance de la population occupée ou en quête d'emploi, sont à

retenir lorsqu'il s'agira d'interpréter les statistiques élaborées sur la base de cet échantillon.

D'un point de vue qualitatif, cet échantillon présente plus d'une grave lacune. Nous référant aux résultats du dernier recensement de l'industrie et du commerce, nous constatons tout d'abord que l'immense majorité des affiliés aux caisses d'assurance contre le chômage appartenaient à l'industrie proprement dite. Dans celle-ci, les employés assurés étaient en nombre minime relativement à celui des ouvriers assurés, tandis que dans le commerce ils étaient au contraire en nombre sensiblement égal. Alors que dans l'industrie 41,3 p. c. des ouvriers étaient assurés, dans le commerce les ouvriers affiliés ne représentaient guère plus de 13,5 p. c. du total du groupe.

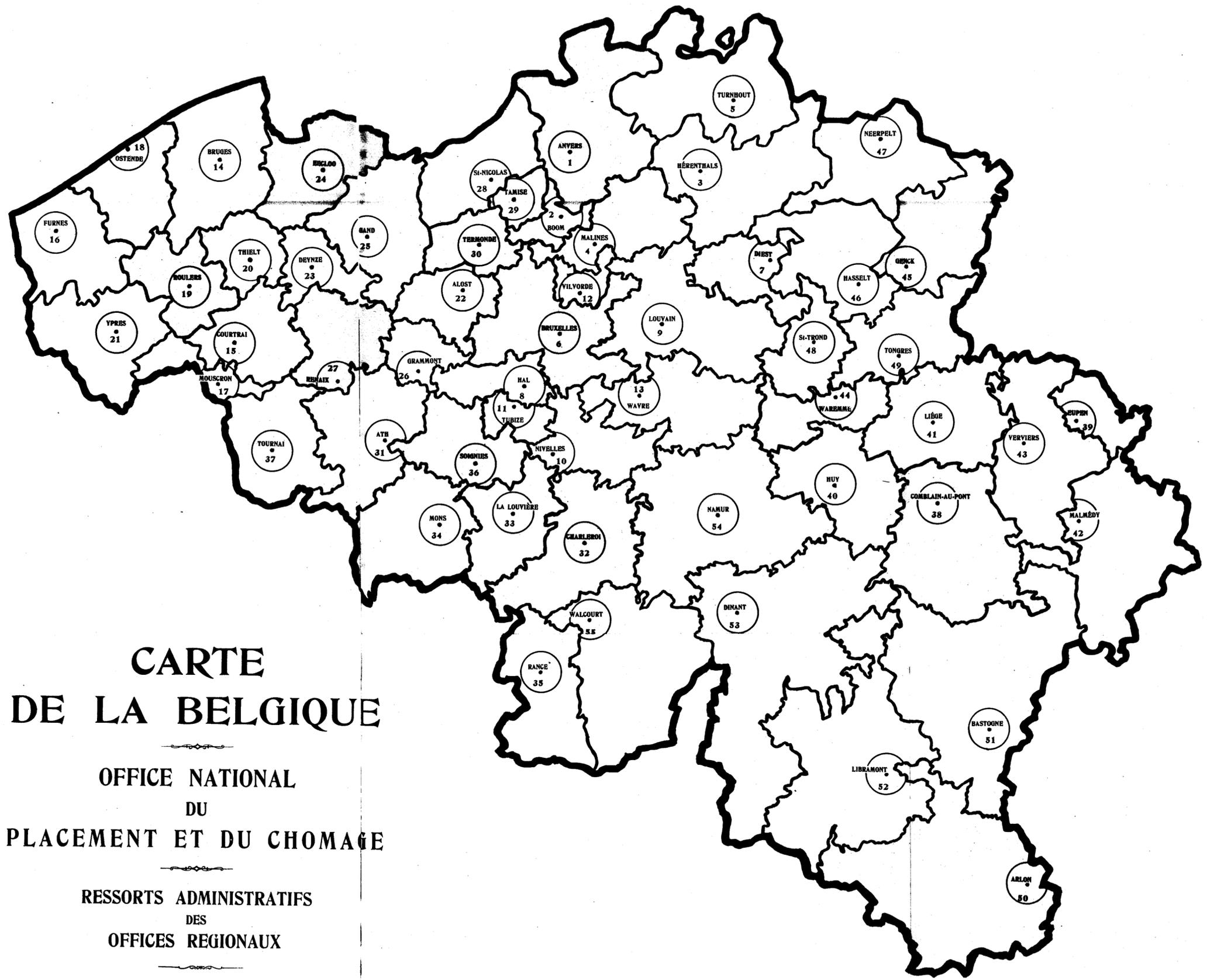
Abstraction faite des populations engagées dans des occupations commerciales, on constatait que suivant l'industrie envisagée, le pourcentage des ouvriers affiliés variait d'un minimum de 10 p. c. à un maximum de 56,1 p. c., la participation des employés fluctuant entre un minimum de 3,9 p. c. et un maximum de 22,1 p. c. A la fin de 1930, l'échantillon de la population industrielle et commerciale constitué par le cadre des affiliés aux caisses de chômage n'était donc pas entièrement satisfaisant, si l'on considère la très inégale représentation des affiliés suivant les groupes industriels envisagés. Cette impression fâcheuse se dissipe néanmoins quelque peu si l'on compare la répartition industrielle de l'ensemble de la population à la répartition industrielle des assurés auprès des caisses de chômage (voir tableau 1). Sans doute, les pondérations de l'un et de l'autre groupe ne sont pas rigoureusement concordantes. Elles se reflètent néanmoins avec suffisamment de sincérité pour écarter toute possibilité d'erreur appréciable pour autant, bien entendu, que l'échantillon des affiliés soit indé-

férent du point de vue dont on l'envisage. Cette dernière question reste évidemment ouverte.

Les caractères représentatifs de l'échantillon se sont-ils améliorés depuis 1930, à la faveur notamment de l'augmentation du nombre des assurés? A défaut d'un recensement récent, il est difficile de répondre avec certitude à cette question, d'autant plus que la répartition professionnelle du recensement n'est aucunement comparable avec la répartition industrielle adoptée par les statistiques des caisses de chômage. L'évolution intervenue, appréciée à la lumière de ces dernières statistiques, met en évidence un appréciable accroissement du nombre des assurés dans les industries alimentaires et de la construction; il n'est pas douteux que ce phénomène traduit plus ou moins exactement les tendances industrielles de ces dernières années. L'augmentation de plus de 101 p. c. des assurés sous la rubrique « Autres Industries » est plus difficile à interpréter. On l'admettra aisément quand on apprendra que cette rubrique couvre les assurés d'un ensemble de caisses interprofessionnelles et qu'elle reçoit autant les cas douteux que les ouvriers dont l'industrie n'entre pas dans l'une quelconque des dix-sept rubriques précises prévues par ces statistiques. La diminution du nombre des assurés dans les industries d'art et de précision, ainsi que dans l'industrie du tabac, correspond à ce que l'on sait de la conjoncture de ces professions. Dans quelle mesure, ces variations parmi bien d'autres, que met en évidence le tableau II, ont-elles tendu à améliorer l'échantillon, si amélioration il y a finalement? Il faut bien l'avouer; à ce sujet, on en est réduit à de pures conjectures. Est-il besoin de dire que cette situation n'est pas compatible avec une direction effective du marché du travail, ou simplement, du placement?

TABLEAU II. Répartition industrielle des membres affiliés aux caisses d'assurance agréées en décembre 1930 et décembre 1935.

GROUPES D'INDUSTRIES	MEMBRES AFFILIÉS				AUGMENTATION OU DIMINUTION EN % DU NOMBRE DES AFFILIÉS	
	Décembre 1930		Décembre 1935		en plus	en moins
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition		
Mines.....	67.273	9,7	76.839	8,5	14,2	—
Carrières.....	25.048	3,6	31.285	3,5	24,9	—
Métaux.....	154.692	22,3	198.306	22,0	28,2	—
Céramiques.....	12.749	1,8	15.980	1,8	25,3	—
Verrières.....	12.703	1,8	13.672	1,5	7,6	—
Chimiques.....	4.420	0,6	5.580	0,6	26,2	—
Alimentaires.....	15.196	2,2	22.555	2,5	48,4	—
Textiles.....	152.065	21,9	128.928	14,3	—	15,4
Vêtement.....	6.166	0,9	5.842	0,6	—	5,2
Construction.....	52.182	7,5	119.204	13,2	128,4	—
Bois et ameublement.....	32.005	4,6	41.852	4,6	30,8	—
Peaux et cuirs.....	13.792	2,0	14.621	1,6	6,0	—
Tabac.....	8.595	1,2	6.073	0,7	—	29,3
Papier.....	4.177	0,6	4.216	0,5	0,9	—
Livre.....	13.470	1,9	12.768	1,4	—	5,3
Art et précision.....	17.408	2,5	12.415	1,4	—	28,7
Transport.....	29.116	4,2	45.886	5,1	57,6	—
Autres industries.....	71.988	10,4	145.082	16,1	101,5	—
TOTAUX...	683.045	100,-	901.104	100,-	30,-	—



CARTE
DE LA BELGIQUE

OFFICE NATIONAL
 DU
 PLACEMENT ET DU CHOMAGE

RESSORTS ADMINISTRATIFS
 DES
 OFFICES REGIONAUX

De ces quelques constatations qui n'épuisent pas le sujet, on ne peut que conclure que l'échantillon constitué par le personnel affilié aux caisses de chômage ne répond déjà pas aux exigences les plus strictes des méthodes de la statistique. A vrai dire, il n'en sera jamais autrement tant que le soin de s'assurer contre le risque de chômage sera laissé à la libre initiative des individus. Il n'en résulte pas cependant que l'observation de cet échantillon ne peut conduire qu'à des résultats dépourvus de toute valeur, car tout dépend du but que l'on poursuit. S'agit-il d'apprécier le volume d'emploi qu'offre l'activité économique d'un pays et de mesurer ses fluctuations, les conditions exigées de l'échantillon observé seront nécessairement très rigoureuses. Veut-on au contraire préciser simplement les tendances qui animent l'évolution du marché du travail, elles le seront beaucoup moins. S'agit-il d'apprécier d'une manière absolue le chômage prévalant sur le marché du travail, elles seront encore différentes. Où s'arrêtent exactement les possibilités d'interprétation de statistiques édifiées sur la base de l'échantillon des affiliés aux caisses de chômage? On admettra qu'un peu de lumière mérite d'être projeté sur cette question.

Il n'est guère besoin d'insister sur le fait que le matériel statistique disponible à l'heure présente ne permet en aucune façon d'établir un indice du volume d'emploi qui mériterait quelque crédit. Nul n'a d'ailleurs jamais sérieusement caressé cet espoir. Couramment cependant, les statistiques élaborées sur la base de cet échantillon sont considérées comme permettant d'apprécier le volume du chômage qui règne sur le marché du travail. C'est à ce point de vue que quelques réserves sont à formuler.

On conçoit aisément tout d'abord que la portée de ces réserves dépend dans une large mesure des risques de chômage que court la fraction de la population non affiliée aux caisses d'assurance. A cet égard et suivant une première opinion, la population vraiment menacée de chômage serait assurée contre cette éventualité de telle manière que le chômage serait relativement moins intense parmi les non-assurés que parmi les assurés. Cette façon d'apprécier les choses ne manque assurément pas de fondement. Le faible pourcentage des assurés parmi les employés s'explique pour une bonne part en raison du fait que ce groupe statistique inclut certaines classes sociales pour lesquelles le risque de chômage est très minime et qui, pratiquement, dans la plupart des pays qui connaissent l'assurance-chômage obligatoire, sont exclues pour une raison ou une autre de l'application des dispositions légales instituées à cet effet. La même remarque vaut d'ailleurs pour certaines catégories d'ouvriers qui, en raison de leurs aptitudes particulières ou de la nature de leur emploi, ne courent aucun risque d'emploi... tout au moins en période normale. Les facteurs stabilité d'emploi, ressources personnelles ou standing social sont donc certainement à retenir, mais suffisent-ils

vraiment à justifier la non-affiliation d'un nombre relativement aussi important d'employés et d'ouvriers? Nous ne le pensons pas, car enfin comment expliquer qu'en 1930, dans telle industrie (celle du vêtement), 90 p. c. des ouvriers jugeaient leur emploi stable alors que dans telle autre industrie, somme toute connexe (les industries textiles), 58 p. c. de la main-d'œuvre estimait utile de s'assurer contre le risque de chômage. De telles différences manifestent l'influence de bien d'autres facteurs que le seul élément sécurité d'emploi. C'est pourquoi il semble plus rationnel d'admettre que l'importance relative variable des assurés dans chaque groupe dépend aussi de la propagande syndicale, de la nature de l'industrie ainsi que de certains caractères particuliers de la main-d'œuvre au sujet desquels nous revenons d'ailleurs plus loin. En 1932, M. A. Julin écrivait que « les industries qui occupent un grand nombre d'ouvriers à domicile seront parmi celles qui ne figurent dans les tableaux statistiques qu'avec un nombre minimum d'assurés; ce fait est dû à l'inertie bien connue de ces travailleurs, qui, plus que d'autres, échappent à l'action syndicale (1). » Cette opinion confirme les considérations précédentes.

Au 31 décembre 1930, 15,66 p. c. des employés chômeurs et 53,9 p. c. des ouvriers chômeurs étaient affiliés aux caisses de chômage. Aussi, sur la base des statistiques du Ministère du Travail, le pourcentage de chômeurs (complets et intermittents) par rapport au nombre des affiliés à fin décembre 1930 s'élevait-il à 26,12 p. c., tandis qu'à la même époque le recensement relevait 3,47 p. c. de chômeurs parmi les employés, 24,35 p. c. de chômeurs parmi les ouvriers, au total 20,91 p. c. de chômeurs parmi les employés et les ouvriers recensés. Ce résultat favorable à la thèse que nous venons de développer doit cependant être corrigé du fait que la catégorie des employés comprend certaines classes sociales qu'à mauvais escient peut-être on ne considère pas soumises au risque de chômage ou que, généralement, on n'estime pas devoir figurer dans le cadre d'un système d'assurance contre le chômage. Les statistiques mensuelles du Ministère de l'Industrie et du Travail, d'autre part, ne sont pas exemptes de tout soupçon et exagèrent quelque peu le nombre des chômeurs en fin de mois (2).

Compte tenu de ces corrections, l'intensité du chômage dans la fraction non assurée de la population en 1930 ne différait plus appréciablement de celle qui caractérisait la fraction affiliée aux caisses de chômage. Et cette constatation, loin d'être inattendue, est parfaitement conforme à la logique des choses dès que l'on se rend compte que la composition quantitative et qualitative des affiliés aux caisses de chômage est nécessairement une fonction de la conjoncture économique.

Etant donné le régime de liberté sous lequel nous

(1) ARMAND JULIN, « Le chômage en Belgique », *Bulletin de l'Institut des Sciences économiques*, février 1932, p. 86.

(2) Voir les statistiques courantes, *in fine*.

vivons en matière d'assurance-chômage, la mesure suivant laquelle le cadre des affiliés couvre les risques réels de chômage doit nécessairement dépendre des tendances qui ont animé l'évolution du marché du travail au cours des années précédant immédiatement l'époque où cet échantillon est observé. Suivant que ces tendances ont été défavorables ou favorables, l'échantillon de la population affiliée aux caisses de chômage sera plus ou moins satisfaisant à ce dernier point de vue. Ce qui détermine, en effet, l'importance et la constitution du cadre des affiliés auprès des caisses de chômage, c'est moins le risque objectif de chômage tel que mathématiquement il pourrait éventuellement être précisé, que le risque subjectif de chômage tel qu'il s'impose à l'esprit de milliers d'individus, chacun avec une mentalité, un tempérament, une expérience différents. Or, l'homme est ainsi fait que, rarement, il doute de sa bonne étoile et que presque toujours il sacrifie à des avantages immédiats, des avantages lointains qui invariablement lui semblent problématiques. Pratiquement, il ne croit au risque de chômage qu'après en avoir été la victime et encore sa mémoire d'événements déplaisants est-elle très courte. Dans la mesure d'ailleurs où l'appréciation du risque de chômage influence l'affiliation de l'ouvrier auprès d'un organisme d'assurance, ce n'est point ce risque comme tel, mais plutôt les conséquences éventuelles de ce risque sur les ressources à la disposition de l'ouvrier qui constituent le facteur déterminant l'attitude et la décision de ce dernier. C'est la raison pour laquelle il semble que toutes autres choses étant égales, l'on doit toujours trouver une proportion moindre d'assurés parmi les populations industrielles juvéniles et féminines que parmi les populations masculines adultes. Leur salaire ne constitue, en effet, souvent qu'un revenu d'appoint dans la constitution du budget de famille. C'est l'importance et la stabilité de ce dernier qui importent, non le montant et la sécurité du salaire normalement touché par chacun des membres de la famille. Ainsi le risque de chômage que court chaque individu, en se fondant dans celui de la communauté familiale, est-il subjectivement amenuisé.

Le jeu de ce dernier facteur ne doit pas être étranger au retard que manifestent les classes ouvrières à s'affilier auprès d'organismes d'assurances relativement à l'évolution d'une conjoncture qui devient cependant nettement et incontestablement défavorable à la régularité et à la sécurité du travail industriel (3).

En conclusion, les caractères de l'échantillon constitué par le cadre des assurés aux caisses de chômage sont influencés à la fois par la conjoncture du moment et par la conjoncture passée. Cette influence

(3) En 1930, alors que la crise mondiale se dessinait peu à peu à l'étranger, le chômage en Belgique se maintenait au début de l'année aux environs des moyennes générales. On notait toutefois déjà l'aggravation lente et continue du chômage intermittent ainsi que l'augmentation du nombre des journées perdues. Ce fut en août que le chômage complet refléta brusquement les effets de la crise. Ce ne fut cependant pas avant décembre que le nombre des affiliés auprès des Caisses agréées d'assurance contre le chômage commença à croître.

est même appréciable si l'on en juge par l'expérience de ces dernières années. En 1930, avons-nous vu, les non-assurés comprenaient un contingent important de chômeurs qui s'étaient laissés surprendre par les progrès de la crise. Malgré ces progrès, le nombre des assurés au cours de cette année était demeuré sensiblement le même que celui observé au cours de l'année précédente. Dans la suite, ce nombre s'accrut rapidement; en juillet 1933, il était de 64,2 p. c. supérieur à celui de juillet 1930. Devant l'extension d'une crise qui s'avérait de plus en plus sévère, et de plus en plus prolongée, la population cherchait de plus en plus volontiers refuge auprès des caisses d'assurance. Chose digne d'attention, l'augmentation du nombre des assurés, au cours de ces années, s'effectuait suivant une progression à tendance géométrique. Incontestablement, à cette époque, le cadre des affiliés aux caisses de chômage se gonflait de mauvais risques et devenait donc de moins en moins représentatif de la situation de l'ensemble de la population ouvrière, tout en s'avérant de plus en plus compréhensif de tous les risques de chômage pesant sur celle-ci. Inversement, la diminution du nombre des affiliés au cours de l'année 1935 reflétait, pour une part, l'amélioration des conditions d'emploi survenue sur le marché du travail. Sous semblable conjoncture, il était inévitable que les caisses de chômage se voient aussitôt désertées par quelques-uns de leurs affiliés qui, du point de vue du chômage, constituent leurs meilleurs risques. Il semble dès lors raisonnable d'admettre qu'en principe, et abstraction faite de tout autre élément perturbateur, des statistiques de chômage élaborées sur la base de l'expérience de caisses d'assurances facultatives, doivent nécessairement traduire en fin de période de crise, au stade de la dépression et à celui de la reprise, un chômage relativement plus intense que celui dont souffre en réalité l'ensemble de la population ouvrière. Il est possible, voire même probable, que cette conclusion vaille pour l'entièreté du cycle, mais la chose est infiniment moins sûre. Quant à déduire de ces statistiques le nombre approximatif de chômeurs existant dans le pays ou l'importance absolue du volume du chômage régnant sur le marché du travail, on doit y renoncer.

A cet égard, on ne saurait assez dire qu'on en est encore toujours réduit à des conjectures auxquelles très souvent le fondement scientifique fait défaut et cette ignorance subsistera tant que perdurera l'organisation actuelle de l'assurance-chômage.

Cette organisation est d'ailleurs responsable de bien d'autres lacunes dans le relevé périodique des chômeurs dans notre pays. Signalons-en quelques-unes. Les chômeurs n'ont intérêt à faire constater leur inactivité que pour autant qu'un bénéfice en résulte sous forme d'indemnité. Lorsque les allocations statutaires sont épuisées et que les ressources dont jouit le chômeur l'excluent de l'état de besoin, celui-ci peut impunément se dispenser des formalités de contrôle. En période statutaire, par contre, il se

soumet à nouveau au pointage, et c'est ainsi que s'explique la légère recrudescence du chômage qui se produit en mai et en novembre, recrudescence qui, dans la mesure où elle est déterminée par ce facteur d'ordre purement législatif, ne reflète évidemment, en aucune façon, une aggravation des risques d'emploi sur le marché du travail.

Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de mentionner l'instabilité des règlements de l'assurance-chômage. Toute modification apportée aux conditions d'affiliation auprès des caisses d'assurance est susceptible d'influencer — à tout le moins temporairement — non seulement l'importance numérique, mais les caractères représentatifs de l'échantillon que constitue le cadre des assurés.

Il doit en être de même de tout changement décidé dans le montant des cotisations exigées des assurés. D'une manière générale, le relevé des chômeurs s'effectuant à des fins de justification des débours opérés par les caisses de chômage, non à des fins de recensement du volume du chômage qui règne à un moment déterminé sur le marché du travail, inévitablement les résultats sont influencés par des facteurs qui sont totalement étrangers à la conjoncture de ce marché.

A la lumière de ces considérations qui ne sont, somme toute, que préliminaires, puisqu'elles ne sont relatives qu'à l'échantillon observé, on appréciera déjà — nous l'espérons tout au moins — l'extrême difficulté que présente l'interprétation quantitative de nos statistiques du chômage ainsi que toute la prudence et les réserves dont d'éventuelles conclusions de cet ordre doivent être entourées. Des comparaisons portant sur des périodes plus ou moins étendues sont toujours aléatoires, surtout lorsque les périodes envisagées se caractérisent par une évolution économique et sociale assez tourmentée. Elles font appel à une importante mesure d'appréciation des phénomènes, appréciation qui peut être justifiée sans doute, mais qui échappe néanmoins à toute possibilité de vérification statistique tant soit peu rigoureuse.

* * *

Les statistiques du chômage du Ministère de l'Industrie et du Travail, qui, périodiquement, sont partiellement reprises dans le *Bulletin* de la Banque Nationale, relèvent mensuellement, depuis la fin de 1920, le nombre des affiliés auprès des caisses agréées d'assurance contre le chômage, le nombre d'assurés en état de chômage complet et partiel au dernier jour ouvrable du mois, le nombre des journées de chômage constatées et indemnisées ainsi que le pourcentage de ces journées de chômage constatées relativement au total des journées de travail qu'auraient pu fournir les ouvriers assurés. Les journées de chômage sont constatées par mois; les mois de statistique couvrent des périodes de quatre ou de cinq semaines. Une moyenne est établie par 1.000 assurés et par semaine.

La différence entre les journées constatées et les journées indemnisées par les caisses de chômage représente le chômage qui ne donne droit à aucune indem-

unité ainsi que le chômage qui est indemnisé au moyen de ressources autres que celles constituées par les réserves des caisses: les ressources du Fonds national de Crise passées sous l'administration de l'Office national de Placement et du Chômage, par exemple.

Ne donne droit à aucune indemnité, mais est relevé comme chômage involontaire: 1° le chômage subi au cours de délais de carence; 2° le chômage correspondant à des délais de stage au sein des caisses d'assurance.

Sont exclus du droit aux indemnités et ne sont donc pas nécessairement relevés comme chômeurs involontaires: 1° les assurés en état d'incapacité de travail; 2° les assurés qui atteignent l'âge auquel s'ouvrent normalement pour eux les droits à une rente ou pension de vieillesse prévue par une des lois organiques de l'assurance contre la vieillesse (4); 3° les femmes mariées chômeuses complètes qui ne sont pas chefs de famille; 4° les assurés qui se trouvent en état de grève ou de *lock-out* à moins qu'ils n'aient obtenu le bénéfice des articles 15 et 17 de l'arrêté royal du 25 novembre 1929 relatif aux Comités officiels de conciliation (5); 5° les assurés dont le chômage est la conséquence directe d'une grève s'il est établi que la grève a été déclarée avec leur assentiment; 6° les assurés dont le chômage est la conséquence directe d'une grève destinée à appuyer une revendication dépourvue de tout caractère professionnel et qui appartiennent à un groupement qui donne aux grévistes un soutien de nature à prolonger le conflit ou à en favoriser l'extension; 7° les chômeurs congédiés définitivement qui refusent d'accepter une occupation, même temporaire, et dans une profession non assurable pour laquelle ils possèdent les aptitudes physiques requises, si cette occupation leur est offerte à des conditions normales de rémunération et de travail dans cette profession; 8° les assurés en état de chômage complet qui ne seraient pas inscrits comme demandeurs de travail dans un Office officiel de placement.

Lorsque le chômage a pour cause une circonstance dépendant de la volonté de l'assuré, son droit aux indemnités ne peut être rouvert que lorsque, depuis un mois au moins, son intention de reprendre le travail a été établie.

Est considéré comme chômage complet, celui qui résulte de la rupture du contrat de travail. Est considéré comme chômage partiel, celui qui n'est que la conséquence d'une interruption du contrat de travail.

Tels sont, en résumé, les principes qui, en Belgique, président au relevé du chômage involontaire

(4) L'arrêté royal du 29 décembre 1934 ajoute cependant: « Toutefois, les intéressés peuvent prétendre à des indemnités de chômage jusqu'à la date où prendrait cours légalement pour eux la majoration gratuite de rente de vieillesse. » D'autre part, les assurés qui obtiennent anticipativement leur pension de retraite ne peuvent bénéficier des indemnités de chômage que jusqu'à l'âge auquel eussent pris normalement cours leurs droits à la pension. En tout état de cause, ils devront, dans ce cas, faire la preuve, au début de chaque semestre statutaire, d'avoir travaillé pendant cent cinquante jours au moins au cours des douze mois qui précèdent la demande d'indemnisation afférente à ce semestre. »

(5) Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 5 mai 1926 portant organisation des comités officiels de conciliation et d'arbitrage. (*Moniteur*, 28-29 novembre 1929.)

des affiliés aux caisses de chômage. Ces principes ne sont pas exempts de toute critique.

En ce qui concerne, tout d'abord, la distinction qui est faite entre chômage complet et chômage partiel, elle ne tient aucunement compte des conditions de travail très différentes qui s'imposent à l'ouvrier suivant les industries ou les professions envisagées. Il est, en effet, des industries ou des professions où l'ouvrier peut normalement espérer le renouvellement de son contrat de travail à l'expiration de celui-ci; il est d'autres industries ou professions, au contraire, où de tels espoirs ne sont normalement pas permis, où le travail offert à l'ouvrier, loin d'être « régulier » dans le sens que donne à ce qualificatif la tradition populaire, est de nature plutôt « casuelle ». A l'égard des premières, les principes suivant lesquels s'effectue la distinction entre chômage complet et chômage partiel sont parfaitement valables, mais à l'égard des secondes, ils sont d'application très incertaine. Considérera-t-on, en effet, le chômage du docker comme chômage complet ou partiel? A s'en tenir rigoureusement aux définitions précédentes, il s'agit d'un chômage complet. Il ne viendra cependant à l'idée de personne d'assimiler purement et simplement ce chômage à celui dont souffre l'ouvrier qui est congédié pour cause de dépression dans l'industrie où il était occupé. Le chômage casuel peut relever, en effet, et relève généralement de causes totalement différentes de celles qui règlent le chômage de conjoncture et de structure; partant, sa résorption fait aussi appel à des remèdes autres que ceux que réclame le traitement du chômage conjonctural et structurel. Ce chômage casuel n'est pas non plus un chômage partiel. C'est pourquoi il conviendrait de distinguer entre chômeurs complets, partiels et casuels, ce que les statistiques actuelles ne font pas.

L'expression de ce désir ne reflète pas une pure fantaisie de statisticien ou d'économiste, mais répond, semble-t-il, à un réel besoin de l'heure présente. Il importe, en effet, que dans les circonstances actuelles, l'évolution du marché du travail casuel soit surveillée d'assez près. En voici d'ailleurs les raisons. Etant donnée notre organisation économique, l'existence de travailleurs casuels constitue peut-être bien une inéluctable nécessité; elle répond peut-être aussi aux aspirations de certains ouvriers qui accordent plus de valeur au libre choix de leurs heures de loisirs qu'à celui de leurs heures de travail. D'un point de vue social, elle est cependant incontestablement néfaste et il n'est personne — pensons-nous — qui contestera que l'importance numérique de ces travailleurs ne pourrait être qu'avantageusement réduite. Des périodes de crise et de dépression prolongée sont toutefois loin d'être favorables à une diminution du cadre de ces travailleurs. S'il est assurément vrai qu'en pareilles circonstances, les occasions d'emploi sur ce marché seront aussi relativement plus rares qu'elles ne l'étaient initialement, elles demeurent néanmoins offertes à un chacun. Ce marché attirera

d'autant plus la main-d'œuvre inactive qu'il fait appel à des aptitudes plus communes et que, somme toute, en raison du travail intermittent et souvent de courte durée qui le caractérise, la sélection de la main-d'œuvre d'après ses qualifications ne s'y opère que difficilement et lentement. En résumé, ce marché du travail casuel offre à la main-d'œuvre en état de chômage des possibilités limitées d'emploi qu'elle ne trouve pas sur le marché du travail « régulier ». Qu'elle saisisse ces chances de travail, il n'y a pas lieu de s'en étonner; il n'y aurait même pas lieu de le regretter si cette situation était purement temporaire. Lorsque celle-ci se prolonge, toutefois, la fréquentation de ce marché n'est pas sans conséquences préjudiciables sur l'efficiace future de la main-d'œuvre qui y a cherché refuge. Certaines habitudes d'irrégularité y sont contractées dont la discipline industrielle ne s'accommode pas. Et finalement l'ouvrier, qui est devenu casuel par nécessité, le demeure par inclination. On pénètre aisément sur ce marché, on s'y soustrait beaucoup plus difficilement. Tel est le processus qui alimente en main-d'œuvre le marché du travail casuel. On ne s'étonnera plus dès lors de l'intérêt que nous accordons à l'observation statistique des conditions d'emploi sur ce marché. Une crise, telle celle dont péniblement nous émergeons, s'accompagne non seulement d'un développement anormal du chômage de conjoncture et du chômage de structure; inéluctablement, elle doit aussi susciter un problème du chômage casuel ou tout au moins considérablement aggraver celui qui était déjà posé. Ce dernier phénomène n'est pas moins intéressant que les premiers, et il importe de le séparer dans une analyse d'ensemble de l'évolution du marché du travail.

* * *

Les statistiques mensuelles du Ministère de l'Industrie et du Travail, qui devraient indiquer le nombre des chômeurs « au dernier jour ouvrable du mois », ne donnent, ou tout au moins ne donnaient, en réalité, que le nombre des assurés ayant été contrôlés au moins une fois dans le mois, et ceci d'une manière très approximative. Il résulte, en effet, d'une enquête faite par le Service de la Statistique de l'Office national du Placement et du Chômage, que la grande majorité des caisses faisaient leurs relevés suivant la dernière interprétation, un quart seulement se conformant à la première interprétation. De là, la différence observée entre les résultats des statistiques mensuelles et les chiffres des relevés hebdomadaires que l'on possède depuis avril 1935. Cette constatation, qui n'est pas flatteuse pour la tenue de nos statistiques officielles, n'exige cependant pas l'abandon de la statistique mensuelle du nombre de chômeurs. Il conviendrait, au contraire, de la retenir et d'imposer que les relevés se fassent uniformément suivant la seconde interprétation, ce qui permettrait, par comparaison avec la statistique hebdomadaire, d'établir un indice de roulement des chômeurs, indice

dont l'intérêt au point de vue de la conjoncture ne serait pas négligeable (6).

Dans ces conditions et sur la base des anciennes statistiques mensuelles, ce sont plutôt les journées chômées qui doivent retenir l'attention en vue d'apprécier l'évolution du chômage sur le marché du travail. A ce sujet, néanmoins, des réserves sont encore à faire. Le compte des journées de chômage, en effet, ne s'est pas toujours effectué de la même manière. A l'heure présente, pour être prise en considération, la journée de chômage doit comporter une perte d'au moins huit heures de travail et la demi-journée, une perte de quatre heures. Le chômage du samedi de la semaine anglaise ne peut compter pour une demi-journée que s'il comporte une perte de quatre heures au moins. Il fut un temps où le samedi était considéré comme journée entière et où la durée du travail n'atteignant pas huit heures par jour, les heures perdues étaient converties en journées de chômage à raison de huit heures par journée. Les modifications introduites assez fréquemment en ce domaine ont évidemment rompu la continuité des méthodes de relevé sans qu'il soit malheureusement possible d'en apprécier les conséquences sur l'homogénéité des séries statistiques présentées. Il n'est pas douteux cependant qu'elles ont tendu à réduire le volume du chômage recensé plutôt qu'à l'étendre.

Les statistiques mensuelles du chômage communiquées par le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale — les seules qui furent disponibles pendant plus de quatorze ans — avaient le grave inconvénient d'être publiées avec un tel retard que, pratiquement, elles étaient dépourvues de tout intérêt politique immédiat pour ne plus présenter qu'un intérêt purement rétrospectif, pour ne point dire historique. En 1935, cette situation s'est modifiée. En avril de cette année, le Ministère entreprit la communication de renseignements hebdomadaires basés sur les pointages des chômeurs effectués journalièrement par les communes. Ces nouvelles statistiques firent l'objet d'études, de remaniements et de perfectionnements divers; on peut considérer que, depuis la fin de février 1936, leur technique s'est stabilisée, ce qui n'exclut, bien entendu, pas la possibilité de développements ultérieurs. Elles sont élaborées par le Service de Statistique de l'Office national du Placement et du Chômage, qui succède dans cette fonction au Service de la main-d'œuvre du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

Le but du nouveau système de statistique hebdomadaire est de déterminer par jour, sexe et ressort du bureau régional : a) le nombre de journées perdues par les chômeurs; b) le nombre de chômeurs, en séparant les chômeurs de la journée entière de ceux qui n'ont perdu qu'une demi-journée.

Il convient, en effet, de ne pas confondre le nombre de journées perdues avec le nombre de chômeurs.

(6) FRANÇOIS CRACCO, « Le marché du travail en 1935 », *Bulletin de l'Institut des Sciences économiques*, février 1936, p. 135.

L'égalité n'existe entre ces deux nombres que si tous les chômeurs ont chômé la journée entière (soit un minimum de huit heures), ce qui n'est évidemment pas le cas.

En vue d'atteindre ce but, il a fallu procéder de manière à faire tomber tous les chômeurs dans le champ des relevés statistiques. Aussi, la collaboration des caisses de chômage dut-elle être sollicitée pour compléter les renseignements fournis par les communes. D'avril 1935 à février 1936, en effet, les relevés se faisaient exclusivement sur la base des pointages effectués journalièrement par les communes. Or, nombre de celles-ci et notamment la plupart des grandes communes industrielles n'effectuent qu'un seul pointage journalier, l'autre étant laissé aux soins des caisses. Il en résultait que nombre de chômeurs partiels et même complets étaient éliminés de la statistique. A cet inconvénient, il y a lieu d'ajouter que les méthodes de contrôle et de comptage étaient souvent défectueuses et que beaucoup de communes ne fournissaient pas les renseignements à temps; dans ces conditions, les bureaux régionaux, qui effectuaient les totalisations pour leur ressort, étaient obligés de se baser en partie sur les chiffres des semaines précédentes. Ce n'est que progressivement que des remèdes purent être apportés à ces diverses lacunes. De là, le temps relativement long que prit la mise en route des statistiques hebdomadaires élaborées suivant les nouvelles méthodes. L'application de celles-ci fit d'ailleurs l'objet d'expériences préliminaires dans la région de Charleroi et pendant quelques semaines leurs résultats furent comparés à ceux qu'offraient les anciens procédés. Ceci permit de constater qu'en moyenne 4 p. c. des chômeurs échappaient aux investigations de l'ancienne statistique. A certains moments et pour quelques grands centres, l'erreur était même de l'ordre de 10 p. c. A partir de la semaine du 17 au 22 février 1936, l'Office national du Placement et du Chômage n'a plus communiqué que les chiffres obtenus par les nouvelles méthodes.

En vertu de cette nouvelle technique, chaque organisme qui effectue le contrôle des chômeurs est tenu de remplir hebdomadairement un bulletin renseignant pour chaque jour et par sexe : 1° le nombre d'estampilles données le matin; 2° le nombre d'estampilles données l'après-midi, en distinguant les estampilles destinées aux chômeurs pointés le matin et les estampilles données aux chômeurs non pointés le matin.

Les estampeurs procèdent uniquement au relevé des pointages effectués. Les bureaux régionaux se bornent à récapituler les chiffres pour leur ressort. Le Service de la Statistique à l'Office national du Placement et du Chômage fait les totalisations globales et, grâce à des formules mathématiques élémentaires, extrait des éléments fournis tous les renseignements prévus.

Soient :

M, le total des pointages du matin;

S, le total des pointages de l'après-midi;

s, le total des pointages donnés l'après-midi aux chômeurs non pointés le matin;

C, le total des chômeurs;

C₁, le total des chômeurs d'une journée entière;

C₂, le total des chômeurs d'une demi-journée;

J, le total des journées perdues.

On a les relations que voici :

$$C_1 = S - s.$$

$$C_2 = M - C_1 + s = M - S + 2s.$$

$$C = M + s.$$

$$J = \frac{M + S}{2} = \frac{M + C_1 + s}{2}.$$

La différence entre le nombre de journées chômées et le nombre de chômeurs est égale à la moitié du nombre de chômeurs d'une demi-journée :

$$C - J = \frac{C_2}{2}.$$

A l'heure présente, les bureaux régionaux sont au nombre de 55. Leur importance relative au point de vue du nombre des assurés est mise en évidence dans le tableau III.

Dans la première colonne sont mentionnés les assurés qui résident dans le ressort de chaque bureau régional, sans être nécessairement affiliés à une caisse dont le siège se trouve dans le ressort dudit bureau. Dans la seconde colonne sont inscrits les assurés qui, *affiliés* à une caisse dont le siège se trouve dans le ressort du bureau, ne résident cependant pas tous dans les limites territoriales de celui-ci. Il convient de noter que les chiffres de la première colonne résultent d'une enquête effectuée au mois de décembre 1935, tandis que ceux de la seconde colonne sont basés sur une enquête faite en février 1936. Au total cependant, la différence du nombre d'assurés pour ces deux mois étant très *faible*, la comparaison reste possible.

A des fins de comparaison entre le nombre des assurés et le nombre des chômeurs dans chacun des cinquante-cinq districts, c'est, bien entendu, le nombre des assurés résidant dans le ressort des bureaux régionaux qu'il y a lieu de considérer.

Les nouvelles séries statistiques que publiera désormais le *Bulletin* donneront semaine par semaine, et pour chacune des provinces, la moyenne journalière du nombre des chômeurs contrôlés ainsi que le nombre des journées de chômage constatées. Les moyennes journalières se calculent sur la base du nombre des jours ouvrables. Les mois statistiques sont de quatre ou de cinq semaines. La publication est entreprise à partir de la fin du mois de février 1936, au moment où les nouvelles méthodes de relevé furent définitivement adoptées et imposées à l'ensemble du pays.

TABLEAU III.

Nombre des assurés résidant et affiliés dans chacun des Offices régionaux du Placement et du Chômage.

Provinces	Bureaux régionaux	Assurés résidant dans le ressort des bureaux régionaux (décembre 1935)	Assurés affiliés dans le ressort des bureaux régionaux (février 1936)
Anvers	1. Anvers	109.684	113.947
	2. Boom	16.197	12.940
	3. Hérentsais	9.974	10.143
	4. Malines	20.714	18.142
	5. Turnhout	12.948	10.051
Brabant	6. Bruxelles	60.554	116.205
	7. Diest	4.125	1.689
	8. Hal	8.134	1.437
	9. Louvain	13.425	10.272
	10. Nivelles	6.916	6.542
	11. Tubize	5.562	2.235
	12. Vilvorde	7.653	3.520
	13. Wavre	5.456	268
Flandre occidentale.	14. Bruges	17.270	21.149
	15. Courtrai	26.613	24.768
	16. Furnes	3.214	454
	17. Mouscron	26.298	28.867
	18. Ostende	9.980	8.156
	19. Roulers	16.789	22.173
	20. Thielt	4.757	2.390
	21. Ypres	5.371	5.004
Flandre orientale.	22. Alost	20.659	24.203
	23. Deynze	2.921	2.177
	24. Eecloo	8.036	5.763
	25. Gand	53.550	57.387
	26. Grammont	7.710	5.047
	27. Renaix	12.139	6.952
	28. Saint-Nicolas	23.499	18.562
	29. Tamise	8.007	6.281
Hainaut	30. Termonde	16.612	12.934
	31. Ath	11.922	9.777
	32. Charleroi	73.147	72.238
	33. La Louvière	30.117	40.552
	34. Mons	44.823	43.614
	35. Rance	1.183	124
	36. Soignies	9.948	5.531
	37. Tournai	15.899	14.398
Liège	38. Comblain-au-Pont	4.333	7.235
	39. Eupen	3.081	2.636
	40. Huy	13.144	3.642
	41. Liège	71.453	88.797
	42. Malmédy	485	255
	43. Verviers	21.572	13.639
	44. Waremme	5.024	1.132
Limbourg	45. Genck	2.643	1.700
	46. Hasselt	3.020	11.799
	47. Neerpelt	4.198	—
	48. Saint-Trond	3.564	664
Luxembourg	49. Tongres	5.597	826
	50. Arlon	2.477	1.226
	51. Bastogne	1.445	1.619
Namur	52. Libramont	1.219	15
	53. Dinant	3.104	2.020
	54. Namur	17.748	16.392
	55. Walcourt	4.512	842
TOTAL		900.425	900.331
		(Nombre d'assurés en décembre)	(Nombre d'assurés en février)

D'avril 1935 à février 1936, la moyenne journalière du nombre des chômeurs contrôlés hebdomadairement a évolué comme suit :

TABLEAU IV.

Moyenne journalière du nombre des chômeurs contrôlés hebdomadairement.
Avril 1935-avril 1936.

Avril :	29- 4	193.408	Novembre :	4- 9	165.352
Mai :	6-11	199.991		11-16	167.087
	13-18	198.019		18-23	173.335
	20-25	193.408		25-30	174.803
	27- 1	187.997	Décembre :	2- 7	181.366
Juin :	3- 8	182.738		9-14	187.735
	10-15	178.220		16-21	199.847
	17-22	176.217		23-28	205.084
	24-29	170.923		30- 4	204.617
Juillet :	1- 6	170.929	Janvier :	6-11	197.952
	8-13	170.580		13-18	201.398
	15-20	168.253		20-25	198.897
	22-27	168.496		27- 1	196.466
	29- 3	170.427	Février :	3- 8	200.332
Août :	5-10	172.178		(*) 10-15	228.890
	12-17	178.717		17-22	203.626
	19-24	171.780		24-29	194.985
	26-31	170.940	Mars :	2- 7	185.068
Septembre :	2- 7	170.632		9-14	175.747
	9-14	169.197		16-21	170.958
	16-21	170.622		23-28	163.357
	23-28	166.491		30- 4	158.668
	29- 5	163.436	Avril :	6-11	158.478
Octobre :	7-12	161.523		13-18	155.085
	14-19	160.199		20-25	155.043
	21-26	158.664			
	28- 2	158.240			

(*) Inauguration des nouvelles méthodes de relevé.

Le nombre des journées de chômage constaté n'a été relevé hebdomadairement pour l'ensemble du pays qu'à partir du 17 février dernier.

Finalement, il reste à préciser la mesure de comparabilité des anciennes statistiques avec les nouvelles. Si l'on envisage le nombre de chômeurs « au dernier jour ouvrable du mois-chômage », les divergences observées sont appréciables, ainsi que le met en évidence le tableau v. Les considérations que nous avons émises au sujet des méthodes de relevé nous dispensent de justifier ces écarts. Elles imposent évidemment l'usage des renseignements fournis par la statistique hebdomadaire de préférence à ceux qui sont communiqués par la statistique mensuelle.

TABLEAU V.

Nombre de chômeurs au dernier jour ouvrable du mois-chômage
(en milliers).

MOIS	D'après la statistique mensuelle	D'après la statistique hebdomadaire	Écart en %
1935 Avril	308,5	192,3	60,36
Mai	274,-	188,-	45,77
Juin	250,6	177,2	41,42
Juillet	247,4	173,9	42,21
Août	242,7	175,-	38,67
Septembre	245,8	166,-	48,04
Octobre	226,-	152,6	48,11
Novembre	236,4	176,3	34,10
Décembre	264,3	202,8	30,50

Si l'on envisage le nombre des journées de chômage constatées mensuellement et qu'on le rapproche du nombre total des chômeurs contrôlés chaque mois tel que l'indiquent les statistiques hebdomadaires, la concordance est plus satisfaisante. En vertu de cette méthode, on suppose, bien entendu, que chaque chômeur pointé a chômé une journée entière, ce qui n'est pas nécessairement le cas. La concordance relative obtenue dans ces conditions est d'autant plus remarquable. Elle confirme, somme toute, l'explication donnée des discordances observées entre les anciennes et les nouvelles statistiques en ce qui concerne le nombre de chômeurs « au dernier jour ouvrable du mois ».

TABLEAU VI.

Nombre des journées de chômage constatées mensuellement et nombre des chômeurs contrôlés chaque mois d'après les statistiques hebdomadaires.

MOIS	Journées de chômage constatées mensuellement	Nombre de chômeurs contrôlés mensuellement	Écart en %
	(Milliers)		
1935 Mai	4.687	4.704	0,36 %
Juin	4.106	4.248	3,46 %
Juillet	4.793	5.089	6,18 %
Août	4.105	4.161	1,36 %
Septembre	4.683	5.078	8,43 %
Octobre	3.855	3.831	- 0,63 %
Novembre	3.898	3.916	0,46 %
Décembre	5.110	5.462	6,89 %

* * *

Le Service de la Statistique de l'Office national du Placement et du Chômage étudie à l'heure présente une modification d'ensemble de la présentation de nos statistiques du chômage involontaire. Elle nous vaudra, entre autres, une répartition plus détaillée des assurés et des chômeurs par industrie, répartition que les anciennes statistiques présentaient d'une manière vraiment trop sommaire. En Grande-Bretagne, les chômeurs sont classés en 105 rubriques industrielles. Dans notre pays, ils sont actuellement répartis en 17 catégories. Une dix-huitième rubrique intitulée « Autres Industries », qui comptait à fin décembre 1935 plus de 145.000 assurés, reçoit les catégories suivantes de personnes : commissionnaires, hommes de peine, vendeurs et vendeuses, garçons de magasin, surveillants, emballeurs, magasiniers, jardiniers, ouvriers agricoles, coiffeurs, personnel d'hôtel, personnel des chemins de fer et des tramways. Ce seul exemple suffit à montrer l'extrême urgence d'une discrimination un peu plus sérieuse dans les rubriques industrielles que mentionnent nos statistiques du chômage.

La répartition du chômage par province, telle qu'elle a été adoptée dans la présentation des nou-

velles séries statistiques, n'est pas, d'un point de vue économique, entièrement satisfaisante. Il serait plus intéressant, en effet, de pouvoir suivre l'évolution du chômage par régions économiques, régions que les frontières administratives ne respectent pas. L'établissement de ces statistiques fera l'objet d'un article spécial au moment où la répartition industrielle des chômeurs aura été modifiée et où une expérience suffi-

samment longue aura permis d'éprouver et de juger les nouvelles séries avec quelque garantie de stabilité pour l'avenir (7).

(7) L'Office national de Placement et de Chômage travaille à une reclassification industrielle des affiliés aux caisses de chômage ainsi qu'à l'établissement d'une statistique du chômage par régions économiques. Nous apprenons également que le vœu exprimé dans cet article en vue de distinguer les chômeurs « casuels » des chômeurs complets et partiels est en voie de réalisation.

BELGIQUE.

STATISTIQUES MENSUELLES DU CHOMAGE EN BELGIQUE : 1929-1935.

1. — Affiliés aux caisses de chômage.

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Janvier	643.224	639.656	695.795	772.127	937.903	962.890	945.309
Février	619.669	637.291	699.950	800.959	957.391	960.359	939.814
Mars	640.616	638.604	709.733	818.499	973.794	975.378	943.256
Avril	638.226	635.911	705.974	821.251	993.353	968.309	937.201
Mai	628.186	639.161	708.679	849.742	992.611	970.145	931.231
Juin	633.260	634.591	712.572	842.910	1.016.645	966.145	923.952
Juillet	630.766	632.842	716.401	863.481	1.037.653	962.695	915.970
Août	635.143	629.648	717.530	855.876	998.086	965.319	909.191
Septembre	636.740	638.406	735.966	890.034	1.013.644	963.265	913.277
Octobre	637.402	638.864	732.021	899.780	1.016.917	959.166	897.117
Novembre	636.177	634.241	777.897	895.620	993.091	954.920	898.572
Décembre	640.375	693.045	761.239	919.873	980.406	955.464	901.104

2. — Chômage complet.

(Nombre de chômeurs au dernier jour ouvrable du mois.)

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Janvier	22.657	22.542	77.181	153.925	207.136	206.855	223.300
Février	28.772	16.185	81.750	168.676	201.305	195.405	220.777
Mars	6.025	14.030	81.305	158.016	195.715	182.561	206.511
Avril	2.507	13.715	70.377	153.441	180.143	188.478	181.110
Mai	2.382	12.119	56.250	160.700	162.781	170.261	169.551
Juin	2.559	12.226	64.014	157.432	145.881	165.342	146.581
Juillet	4.037	15.202	64.754	169.411	142.119	167.979	138.376
Août	3.200	19.242	70.873	167.212	135.105	164.969	136.139
Septembre	3.492	24.109	75.222	163.048	138.131	173.118	136.726
Octobre	3.291	27.322	81.318	157.525	146.988	173.368	130.981
Novembre	6.895	38.973	97.807	157.206	156.690	193.212	143.407
Décembre	15.761	63.540	129.380	171.028	194.279	212.713	162.166

3. — Chômage intermittent.

(Nombre de chômeurs au dernier jour ouvrable du mois.)

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Janvier	24.945	25.782	112.784	179.560	196.237	183.712	158.406
Février	42.197	31.222	121.906	194.509	185.052	178.556	157.160
Mars	21.519	28.469	125.972	191.742	186.942	162.780	148.408
Avril	12.361	36.606	110.139	187.095	187.222	170.352	127.419
Mai	8.686	38.761	97.755	191.084	176.174	162.511	114.534
Juin	11.194	41.336	103.273	183.894	158.005	163.216	104.066
Juillet	16.452	48.580	117.404	174.646	168.653	175.974	109.049
Août	15.614	51.710	120.842	170.081	162.361	169.255	106.627
Septembre	16.714	60.181	121.674	168.120	163.067	156.408	109.125
Octobre	13.930	54.804	126.060	161.155	144.998	153.422	95.069
Novembre	13.176	76.043	140.776	145.547	148.023	150.997	93.012
Décembre	29.309	117.519	164.099	155.669	163.537	167.562	102.174

4. — Moyenne des chômeurs pour cent assurés, au dernier jour ouvrable du mois.

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Janvier	7,4	7,5	27,3	43,2	43,-	40,4	40,3
Février	11,4	7,5	29,1	45,3	40,3	38,9	40,1
Mars	4,3	6,7	29,-	42,7	39,3	35,5	43,8
Avril	2,3	8,-	25,6	41,5	37,-	37,-	32,9
Mai	1,8	8,-	21,7	41,4	34,1	34,2	29,4
Juin	2,2	8,4	23,5	40,5	29,9	34,-	27,-
Juillet	3,2	10,1	25,4	39,9	30,-	35,6	27,-
Août	3,-	11,2	26,7	39,4	29,8	34,6	26,6
Septembre	3,1	13,3	26,7	37,2	29,9	34,2	26,8
Octobre	2,7	12,8	28,3	35,4	28,9	33,9	25,1
Novembre	3,2	18,1	30,7	33,7	30,6	35,9	26,2
Décembre	7,-	26,2	38,5	35,5	36,5	39,7	29,2

5. — Total des journées perdues par mille assurés et par semaine.

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Janvier	252	233	875	1.484	1.488	1.465	1.731
Février	389	245	980	1.514	1.593	1.515	1.707
Mars	120	197	884	1.515	1.445	1.400	1.628
Avril	44	250	787	1.467	1.355	1.364	1.383
Mai	33	227	650	1.300	1.120	1.279	1.258
Juin	46	196	672	1.432	1.037	1.271	1.111
Juillet	68	255	775	1.437	918	1.223	1.046
Août	60	310	730	1.410	1.027	1.325	1.129
Septembre	62	334	810	1.387	1.010	1.324	1.026
Octobre	61	382	900	1.224	960	1.218	1.074
Novembre	75	492	940	1.238	1.140	1.202	1.084
Décembre	130	629	1.223	1.337	1.407	1.484	1.134

CHRONIQUE

L'évolution de la politique monétaire en Chine (1).

— Nous avons suivi dans ce bulletin l'évolution de la politique monétaire chinoise depuis la mise en application du *Silver Act* aux Etats-Unis. Depuis le milieu de mai seulement, l'énigme monétaire chinoise a reçu une réponse. L'étalon-argent est désavoué. Mais la force de la tradition et l'emprise des circonstances ont conservé au métal blanc une importance fondamentale dans le système monétaire nouveau. Grâce à une alliance avec l'or, il continuera longtemps encore à jouer un rôle en Extrême-Orient.

Le Ministre des Finances de la Chine vient de proclamer que le système nouveau comprendra une circulation métallique et fiduciaire, cette dernière étant couverte par des réserves d'or, d'argent et de devises étrangères. La proportion d'argent contenue dans la couverture ne pourra pas dépasser 25 p. c. La Chine possède naturellement beaucoup plus d'argent. Il s'agit pour elle d'en vendre une partie grâce à un arrangement avec les Etats-Unis, qui consentent à acheter de l'argent de la Chine contre de l'or ou des dollars. On n'est pas fixé sur le montant des quantités de métal blanc qui iront grossir les stocks du Trésor américain, mais on pense qu'il s'agit de 25 millions de dollars.

La Chine a entrepris l'établissement d'une banque centrale unique qui reprendra les fonctions des trois instituts d'émission actuels. Cette banque aura le privilège d'émission des billets, ce qui mettra en discussion les droits d'émission des banques étrangères établies en Chine. Signalons que la nouvelle banque centrale ouvrira une succursale à New-York; cela semble démontrer qu'une partie importante des réserves en devises consistera en dollars américains.

Toutes ces mesures ne reposent sur aucune déclaration concernant le système monétaire auquel se rattache le dollar chinois. C'est là une marque d'élémentaire prudence qui s'explique par l'incertitude monétaire mondiale. Les autorités chinoises tiennent à garder les mains libres en attendant les événements. Entretemps, un Fonds d'égalisation des changes s'efforce de contrôler la situation, en s'appuyant sur des réserves suffisantes de monnaie américaine.

Ces mesures entraînent un mouvement spéculatif intéressant. Elles n'auront cependant pas d'effet fondamental sur le marché de l'argent, puisque aussi bien les transactions entre la Chine et les Etats-Unis, à des prix supérieurs aux prix mondiaux, portent sur des quantités limitées, et que la Chine ne semble pas devoir redevenir acheteur, mais vend au contraire du métal blanc.

(1) Cf. *Bulletin de la Banque Nationale*, 1935, vol. 2, no 9.

Le rapprochement entre Shanghai et Washington peut aussi avoir un certain caractère politique. Il semble être le résultat d'une commune opposition des Etats-Unis et de l'Angleterre aux fraudes douanières massives qui sont organisées dans la Chine du Nord, et sur lesquelles les autorités japonaises sont accusées de ne pas organiser un contrôle assez sévère.

L'énervement que la réforme monétaire chinoise avait causé aux Etats-Unis à l'égard de la Grande-Bretagne semble s'être apaisé.

La position mondiale de l'argent. — Des entretiens ont eu lieu à Washington entre banquiers chinois et représentants de la Trésorerie.

On se souvient que les autorités nord-américaines avaient assez mal pris la récente réforme monétaire chinoise qu'à tort ou à raison on rattache à la mission de Sir Frederick Leith Ross en Chine. L'abandon de l'étalon d'argent que cette réforme implique, avait paru aux Américains un acte purement amical, d'autant plus qu'ils soupçonnaient chez les Chinois l'intention de se procurer assez aisément une couverture sterling en vendant leurs avoirs en métal-argent à la Trésorerie américaine. Les entretiens de Washington semblent avoir dissipé ces préventions et rétabli la paix. La Trésorerie américaine paraît s'être convaincue que la réforme monétaire était indispensable au salut des financiers chinois. Elle la secondera même en continuant à acheter directement de l'argent à la Chine. Mais le retour de la Chine à l'étalon-argent paraît définitivement abandonné. C'est là un facteur très défavorable pour ce métal, tout au moins dans la mesure où le Gouvernement chinois réussira à triompher de la résistance instinctive du public chinois, traditionnellement attaché à l'argent.

Plantations de palmiers. — Au début, en voyant les populations énormes de palmiers existant naturellement dans les forêts coloniales, il pouvait paraître vain de créer des plantations de palmiers au Congo : il semblait qu'il suffit d'aménager la forêt. Il n'en est rien. C'est ce que démontre d'ailleurs la pratique de toutes les colonies : les plantations de palmiers sélectionnés donnent un rendement bien supérieur aux palmiers de la forêt élaguée et aménagée.

C'est ainsi que le rapport de la Société Anonyme des Cultures au Congo renseigne pour les plantations de palmiers sélectionnés un rendement d'huile de 27,82 p. c., tandis que les palmiers de forêts aménagées ne donnent qu'un rendement de 20,45 p. c. du poids des fruits.

Il est intéressant de noter que l'avance sur la pro-

duction indigène est énorme : celle-ci ne donne probablement qu'un rendement de 10 à 11 p. c.

On note aussi une amélioration obtenue par une sélection plus sévère des fruits récoltés tant pour les plantations que pour la forêt aménagée; le rendement passe, dans un cas, de 18,09 p. c. à 20,4 p. c. et, dans l'autre, de 24,84 p. c. à 27,82 p. c., d'un exercice à l'autre.

Récolte de café au Brésil. — Les manipulations dans lesquelles les autorités brésiliennes persistent en vue d'influencer artificiellement le prix du café se compliquent toujours.

La récolte actuelle est estimée à 22.500.000 sacs; ce chiffre représente un excédent de près de 50 p. c., soit 10.500.000 au delà de ce qui peut être exporté.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

L'orientation du change sur Paris continue de retenir l'attention des marchés cambistes. Sur notre place, le repli antérieur du franc français au-dessous du *gold point* normal d'entrée s'est graduellement corrigé; mais cette amélioration s'est produite simplement en raison des meilleures conditions techniques dans lesquelles l'arbitrage contre or a pu se faire. Fondamentalement, la tendance reste lourde, et au cours de cette quinzaine, le métal a encore été importé dans une large mesure. On avait enregistré, le 8 mai, le cours de 38,63, qui s'écartait d'environ 0,82 p. c. du *gold point* effectif. Pendant les jours suivants, le cours remonta vers 38,95, niveau autour duquel il a évolué depuis lors. Le florin était également descendu pendant la première décade du mois de mai à 0,81 p. c. au-dessous du point d'entrée de l'or. Cette situation résultait du fait que la Nederlandsche Bank s'était abstenue jusque-là de céder de l'or directement pour le marché belge. Mais l'Institut hollandais ne tarda pas à modifier son attitude. Le 14 mai parut dans la presse hollandaise l'avis suivant :

« Nous venons d'apprendre que la Nederlandsche Bank s'est déclarée prête à nouveau à céder de l'or pour l'exportation pour la Belgique lorsque le cours du belga à Amsterdam donne lieu à cette exportation.

« On sait qu'après la dévaluation du belga, la Nederlandsche Bank s'était placée d'abord au point de vue que la Belgique ne pouvait pas être considérée comme pays légalement à étalon-or, bien que la Banque Nationale de Belgique continuât en fait à échanger ses billets contre or ou devises-or.

« Maintenant que la nouvelle parité-or du belga est devenue définitive et que la Banque Nationale de Belgique, à ce qu'il paraît, a confirmé qu'elle continuerait à céder de l'or pour l'exportation vers la Hollande lorsque le cours du florin en Belgique donne lieu à cette exportation, la Nederlandsche Bank n'a évidemment plus d'objection à considérer de nouveau la Belgique comme pays à étalon-or. »

La cote de la devise hollandaise sur notre place se normalisa immédiatement; de 396,50, le cours monta par étapes jusqu'à 399,65.

La livre sterling se trouvait, il y a quinze jours, autour de 29,23. Elle s'est rapprochée du cours de 29,40 à mesure que se redressait le cours du change sur Paris. Pour la même raison, le dollar est passé de 5,87 1/8 à 5,9150. Le franc suisse s'est relevé de 190,12 1/2 à 191,13, cours qui permet encore des importations d'or de Suisse. La peseta est revenue de 80,10 à 80,80. Le cours de la lire italienne a été successivement fixé, pour les besoins de l'accord de paiement du 11 décembre 1935, à 46,242774, 46,189376 et ensuite progressivement à 46,457607. Les couronnes scandinaves ont suivi la marche ascendante de la livre sterling : le Stockholm est passé de 150,75 à 151,57 1/2, l'Oslo de 146,80 à 147,70 et le Copenhague de 130,45 à 131,30. Le dollar canadien marque un léger progrès à 5,8975, venant de 5,88 1/2. Le zloty s'est avancé de 110,50 à 111,40 et la couronne tchécoslovaque de 24,40 à 24,53. Le leu roumain a été coté 4,35 et 4,37, cours

nominaux qui n'ont donné lieu à aucune transaction.

Sur le marché du terme, quelques opérations en francs français ont été effectuées moyennant un déport de 2,50 belgas environ pour une période de trois mois et de 1,25 belga pour un mois. La livre sterling livrable à trois mois a valu en général 6 à 7 centièmes de belga de moins qu'au comptant. Les disponibilités nouvelles qu'ont values au marché les importations d'or ont encore accru la somme déjà considérable des fonds inemployés. L'escompte a valu nominalement 1 à 1 3/8 p. c.

Le 23 mai 1936.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le manque d'affaires au marché des titres à revenu variable provoque de l'indécision. Les cours s'en ressentent et sont en régression pour de nombreuses valeurs. Les rentes belges, au contraire, ne subissent pas cette ambiance et elles améliorent leurs estimations.

Ci-dessous le tableau comparatif des cours pratiqués les 19 et 4 mai 1936 :

Aux **rentes** : 3 p. c. Dette Belge 2^e série se répète à 80; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 1^{re} série, 97,25-97; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 2^e série, 97,25-97; 3 1/2 p. c. Bons du Trésor à 5 ans 1932-1937, 106,35-106,20; 4 p. c. Emprunt belge à lots 1932, 552-551; 4 p. c. Emprunt belge à lots 1933, 1100-1101; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921 se répète à 249,50; 4 p. c. Dommages de Guerre 1922, 261-263; 4 p. c. Dommages de Guerre 1923, 534-532.

Aux **assurances et banques** : Assurances Générales sur la Vie, 6800-7000 (coupon n° 9 de 225 francs détaché); Banque d'Anvers, 1505-1500; Banque du Congo Belge, 1200-1250; Banque Nationale de Belgique, 1795-1840; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2325-2360; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 395-412,50; Brufina, 915-930; part sociale Compagnie Chimique et Industrielle de Belgique, 1440-1425; part de réserve Société Générale de Belgique, 3775-3875; Union des Industries, 505-495.

Aux **entreprises mobilières et immobilières, hypothécaires et hôtelières** : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 9000-9125; part sociale Crédit Foncier et Immobilier Sud-Américain, 1045-1040; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 3830-4200; action de dividende idem, 6100-6950.

Aux **chemins de fer et transports par eau** : action privilégiée 4 p. c. Société Nationale des Chemins de fer belges, 494-492; action de capital Congo Supérieur aux Grands Lacs, 585-602,50; action privilégiée Chemin de fer du Katanga, 785-797,50; action de capital Chemin de fer du Kivu (ex-bonus) se répète à 955; action privilégiée Léokadi (ex-bonus) se répète à 491,25; action privilégiée Vicinaux du Congo (ex-bonus), 480-485; action de dividende Braine-le-Comte à Gand, 5925-6650; action ordinaire Chemin de fer du Katanga, 170-172; Unatra, 572,50-532,50; Welkenraedt, 20300-16800.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux : action de dividende Bruxellois, 5375-5475; 1/20 de part de fondateur Buenos-Ayres, 290-320; part sociale Le Caire, 395-387,50; part sociale Vicinaux Hollandais, 225-197.

Aux tramways et électricité (trusts) : part sociale Compagnie Belge Chemins de fer et Entreprises, 755-757,50; 1/10 de part de fondateur Electrafina, 577,50-575; action de capital Electrobél, 2225-2185; part de fondateur Electroraíl, 3360-3500; action privilégiée Engetra, 1065-1075; Compagnie Orientale d'Electricité, 660-615; Sofina, 10500-10650.

Aux entreprises de gaz et d'électricité : part sociale Bruxelloise du Gaz, 1620-1625; action privilégiée Electricité du Bassin de Charleroi, 1090-1060; 1/10 de part de fondateur Electricité du Borinage, 3075-3125; part de fondateur Electricité de la Dendre, 3075-3200; action de dividende Electricité de l'Escaut, 5350-5570; 1/10 de part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 7025-7450; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut (coupon n° 15 de fr. 427,36 net détaché), 9900-10800.

Aux industries métallurgiques : action de dividende Câbleries et Corderies du Hainaut, 3340-3200; action de capital Fabrique de Fer de Charleroi, 1475-1530; part sociale La Fontainoise, 3120-3110; Forges de Clabecq, 38300-37500; Forges de la Providence, 13200-13425; Métallurgique Espérance-Longdoz, 3360-3410; Phénix-Works, 840-847,50; Usines et Fonderies de Baume et Marpent, 7000-7300.

Aux charbonnages et fours à coke : Amersœur, 3425-3440; Bonnier, 5420-5440; Centre de Jumet, 5200-5350; Gouffre, 10125-10500; part sociale Hornu et Wasmes, 2880-3050; Mariemont-Bascoup, 5125-5300; Noël-Sart-Culpart, 7600-7875; Nord de Gilly, 8625-8800; Sacré-Madame, 4575-4560.

Aux zincs, plombs et mines : 1/5 d'action privilégiée Nouvelle-Montagne, 345-372,50; part sociale Overpelt-Lommel-Corphanie, 610-625; part sociale Prayon, 1220-1205; 1/10 Vieille-Montagne série A, 1925-1980.

Aux glacières : Auvelais, 25675-25075; Charleroi, 4990-4750; part sociale Saint-Roch, 23125-23450.

Aux verreries : Hamendes, 275-270; part sociale Industrie Mécanique du Verre, 435-345; Cristallerie du Val-Saint-Lambert, 400-450.

Aux industries de la construction : action ordinaire Cannon Brand, 1300-1400; Carrières Unies de Porphyre, 5400-5650; action ordinaire Ciments de Visé, 1500-1450.

Aux industries textiles et soieries : part sociale Ensilvoise, 1910-1925; action de dividende Etablissements

Américains Gratry, 3625-3760; La Lainière-Verviers, 970-1000; Linière La Lys, 7700-7600; part sociale A Soie Viscose, 1220-1200; Union Cotonnière, 952,50-950.

Aux produits chimiques : Auvelais, 495-500; part de fondateur Industries Chimiques, 987,50-980; Laeken, 2530-2580; action privilégiée Industries Chimiques de Wilsele, 1135-1150.

Aux entreprises coloniales : Cotonnière Congolaise 1^{re} série, 1375-1325; part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 3575-3600; action privilégiée Katanga, 32025-33425; action ordinaire Katanga, 30762,50-31850; action privilégiée Kilo-Moto, 1585-1455; 1/10 d'action de capital Minière Grands Lacs Africains, 1110-1145; Symaf série A, 1825-1800; action de capital Ciments du Katanga, 1000-1065; Trabeka, 1175-1180; part sociale Belgo-Katanga, 290-275; action de capital Compagnie pour le Commerce et l'Industrie du Congo, 2005-2020; Synkin, 667,50-710.

Aux plantations : part de fondateur Hallet, 2850-3030; part de fondateur Nord de Sumatra, 1280-1340.

A l'alimentation : Bodega, 1635-1610; action de capital Moulins Rypens, 2460-2425; actions de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 9100-9000.

Aux brasseries : Crowin Brewery (coupons n^{os} 54 et 55 de £ 0-4-9 détachés), 975-950; part sociale Haecht, 2150-2085; Ixelles, 2325-2500.

Aux industries diverses : part sociale Bougies de la Cour, 1175-1190; part sociale Couperie Belge-Américaine, 1165-1135; 1/9 d'action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 1320-1340; part sociale Englebert, 1685-1525.

Aux actions étrangères : Molinos Rio Plata (coupon n° 2 de 7,98 pesos détaché), 2055-2075; part de fondateur Banque Agricole d'Egypte, 120000-118000; action de dividende Cairo-Heliopolis, 1260-1285; Chade, A-B-C, 10200-9975; Sévillane d'Electricité, 1215-1130; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 10375-11200; part bénéficiaire Electricité de Paris, 14900-17000; part bénéficiaire Parisienne, 2540-2560; 1/8 d'action Eaux d'Arnhem, 4375-4250; part de fondateur Exploitations aux Indes Orientales, 4560-4900; part de fondateur Palmeraies de Mopoli, 11500-12550; action ordinaire Royal Dutch, 51525-50700.

Terme.

Arbed, 5920-5855; Chade, 1975-1915; Electrobél, 2225-2185; Gaz du Nord, 635-650; Métropolitain de Paris, 1925-1875; Prince-Henri, 940-942,50; Rand Mines, 1340-1355; Royal Dutch, 5170-5065; Sidro, 425-375; Soengei, 870-922,50; action privilégiée Union Minière du Katanga, 2990-3170; Wagons-Lits, 87,50-90.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (1)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
6 mai 1936.....	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
7 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
8 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
9 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
11 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
12 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
13 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
14 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
15 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
16 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
18 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
19 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—
20 —	2,—	2,50	3,—	1,375	—	—	—	5,50	5,—

(1) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte de dépôts à :					Caisse Gén.d'Éparg. et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr
A. Au 20 mai 1936 :									
Banque de la Société Générale.	0,50	1,45	1,65	1,80	1,90	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	0,50	1,45	1,65	1,80	1,90	—	—	—	—
Caisse de Reports	0,50	1,51	—	1,80	1,90	—	—	—	—
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	0,50	1,45	1,65	1,80	1,90	—	—	—	—
Société Belge de Banque	0,50	1,45	1,65	1,80	1,90	—	—	—	—
Soc. Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	2,25	2,50	3,—	3,25	—	—
<i>Caisse Gén. d'Éparg. et de Retr.</i>	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—
B. Taux annuels et mensuels :									
1934.....	0,92	2,07	2,27	2,33	2,54	3,59	3,84	3,—	2,—
1935.....	0,60	1,74	1,85	1,97	2,10	3,—	3,25	3,—	2,—
1935 Février	0,75	1,95	2,—	2,08	2,24	3,—	3,25	3,—	2,—
Mars	0,75	1,99	2,—	2,08	2,24	3,—	3,25	3,—	2,—
Avril.....	0,75	1,99	2,—	2,08	2,24	3,—	3,25	3,—	2,—
Mai	0,75	1,97	2,—	2,08	2,24	3,—	3,25	3,—	2,—
Juin	0,50	1,70	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Juillet.....	0,50	1,63	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Août.....	0,50	1,60	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Septembre.....	0,50	1,55	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Octobre	0,50	1,54	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Novembre	0,50	1,52	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Décembre.....	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
1936 Janvier.....	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Février.....	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Mars.....	0,50	1,53	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Avril.....	0,50	1,50	1,66	1,81	1,91	3,—	3,25	3,—	2,—

(*) Taux du compte de quinzaine à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts (deuxième quinzaine du mois).

(**) Moyenne des taux appliqués dans les cinq premières banques mentionnées ci-dessus.

(***) Moyenne des taux appliqués à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES 1 £ = 48,611 belgas	PARIS 100 fr. = 39,135 b.	NEW-YORK (câble) 1 \$ = 5,8996 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 401,5083 b.	GENÈVE 100 fr. = 192,736 b.	MADRID 100 P. = 192,736 b.	ITALIE (1) 100 lires = 52,5726 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 267,689 b.	OSLO 100 cr. = 267,689 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 267,689 b.	PRAGUE 100 Kc. = 24,6628 b.	MONTRÉAL 1 \$ = 9,9888 b.	BERLIN 100 M. = 237,946 b.	VARSOVIE 100 zl. = 112,066 b.	BUCAREST (2) 100 lei = 5,9748 b.
6 mai 1936.....	29,19	38,7275	5,8850	399,20	190,805	80,25	46,307015	150,54	146,70	130,45	24,37	5,89	237,55	111,—	4,37
7 —	29,2225	38,73	5,8835	399,275	191,15	80,25	46,307015	150,68	146,80	130,48	24,39	5,895	237,60	110,80	4,37
8 —	29,23	38,63	5,87125	396,50	190,125	80,10	46,242774	150,75	146,80	130,45	24,40	5,885	238,—	110,50	4,35
11 —	29,25125	38,80	5,89	398,—	190,48	80,40	46,189378	150,825	146,975	130,60	24,45	5,88875	238,10	110,95	4,35
12 —	29,30125	38,89	5,8970	399,23	190,81	80,55	46,296296	151,07	147,21	130,85	24,50	5,89875	238,20	111,21	4,37
13 —	29,3475	38,87	5,89875	398,80	190,80	80,60	46,349942	151,30	147,44	131,05	24,50	5,89875	238,07	111,30	4,37
14 —	29,33	38,9525	5,9025	399,65	191,37	80,75	46,349942	151,20	147,35	130,95	24,55	5,8925	238,30	111,10	4,37
15 —	29,3075	38,9725	5,9075	399,775	191,45	80,80	46,457607	151,06	147,25	130,90	24,50	5,89125	238,25	111,30	4,37
18 —	29,3775	38,95625	5,9150	399,61	191,15	80,80	46,457607	151,32	147,575	131,20	24,48	5,9075	238,17	111,425	4,37
19	29,405	38,9475	5,91625	399,62	191,25	80,80	46,457607	151,575	147,725	131,30	24,51	5,89	238,13	111,30	4,37
20 —	29,3875	38,925	5,915	399,65	191,25	80,80	46,457607	151,51	147,625	131,225	24,50	5,89375	238,13	111,40	4,37

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 11 décembre 1935.
(2) Sans affaires.

II. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORENS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
<i>à 1 mois :</i>								
6 mai 1936.....	D 0,0275	D 0,0225	D 1,25	—	D 0,002	—	D 2,—	—
7 —	D 0,0200	—	—	D 1,075	D 0,002	—	D 2,—	—
8 —	D 0,0075	D 0,0050	D 1,80	D 1,600	D 0,001	—	—	D 2,40
9 —	D 0,0140	D 0,0100	D 1,80	D 1,700	D 0,001	—	—	D 2,—
11 —	D 0,0160	D 0,0120	—	D 1,400	D 0,001	—	D 2,60	—
12 —	D 0,0250	D 0,0200	D 1,025	—	—	D 0,001	D 2,20	—
13 —	D 0,0300	D 0,0250	D 1,250	—	—	D 0,001	—	D 2,10
14 —	D 0,0325	D 0,0275	—	D 1,050	D 0,003	—	D 2,20	D 1,80
15 —	D 0,0250	—	D 0,800	—	D 0,003	—	D 2,—	—
16 —	—	D 0,0250	D 0,875	D 0,800	—	D 0,002	D 2,—	—
18 —	D 0,0250	D 0,0200	D 0,850	D 0,800	—	D 0,002	D 2,—	—
19 —	D 0,0250	D 0,0240	—	D 1,050	D 0,003	D 0,002	D 2,—	—
20 —	—	D 0,0250	D 1,050	—	D 0,004	D 0,002	D 2,—	—
<i>à 3 mois :</i>								
6 mai 1936.....	D 0,070	D 0,0625	D 2,30	D 2,200	—	D 0,005	D 6,—	—
7 —	D 0,065	D 0,0600	—	D 2,325	D 0,006	D 0,004	D 5,20	—
8 —	D 0,035	D 0,0300	D 3,30	D 3,200	D 0,002	—	D 7,20	D 6,40
9 —	D 0,050	D 0,0400	D 3,20	D 3,000	D 0,002	—	D 7,20	D 6,60
11 —	D 0,050	D 0,0450	D 2,70	D 2,500	D 0,002	—	D 6,40	—
12 —	D 0,065	D 0,0600	D 2,45	—	—	D 0,002	D 5,40	—
13 —	D 0,075	D 0,0650	D 2,65	D 2,55	—	D 0,004	D 6,—	—
14 —	D 0,075	D 0,0700	D 2,45	D 2,35	D 0,007	D 0,005	D 5,60	D 5,—
15 —	D 0,0725	D 0,0700	D 2,20	D 2,—	D 0,005	—	D 5,20	—
16 —	D 0,0750	D 0,0700	D 2,25	—	—	D 0,0035	D 5,20	—
18 —	D 0,0750	D 0,0700	—	D 2,25	D 0,006	D 0,0040	D 5,60	D 4,80
19 —	D 0,0675	D 0,0650	—	D 2,05	D 0,006	D 0,0040	D 6,—	D 5,20
20 —	D 0,0725	D 0,0700	D 2,55	—	D 0,007	D 0,0060	D 5,60	—
<i>Moyenne des cotations antérieures (à 3 mois) :</i>								
1934	R 0,1027	R 0,1089	R 0,0392	R 0,0475	R 0,0104	R 0,0126	R 0,9057	R 1,0775
1935	D 0,0179	D 0,0129	D 0,6513	D 0,6137	R 0,0066	R 0,0082	D 7,6550	D 7,1861
1935 Février	R 0,3033	R 0,3279	R 0,3024	R 0,3117	R 0,0622	R 0,0651	R 3,4040	R 3,7480
Mars	R 0,6264	R 0,5612	R 0,7412	R 0,6304	R 0,1270	R 0,1130	R 7,6830	R 6,8714
Avril	D 0,1469	D 0,1220	D 0,4850	D 0,4655	D 0,0252	D 0,0247	D 13,2570	D 12,4047
Mai	D 0,2546	D 0,2381	D 1,1971	D 1,1212	D 0,0429	D 0,0363	D 13,7650	D 12,7220
Juin	D 0,2609	D 0,2520	D 1,5975	D 1,4546	D 0,0327	D 0,0268	D 12,9400	D 12,6700
Juillet	D 0,1160	D 0,1620	D 1,1640	D 1,1310	D 0,0167	D 0,0105	D 11,5440	D 11,9500
Août	D 0,1335	D 0,1288	D 0,8923	D 0,8421	D 0,0118	D 0,0095	D 12,6810	D 11,7910
Septembre	D 0,1132	D 0,1048	D 0,7381	D 0,7080	D 0,0089	D 0,0066	D 15,4050	D 14,1530
Octobre	D 0,1251	D 0,1185	D 0,6320	D 0,5990	D 0,0068	D 0,0057	D 10,7550	D 9,9700
Novembre	D 0,1077	D 0,0996	D 1,2130	D 1,1250	D 0,0075	D 0,0066	D 8,5820	D 7,9930
Décembre	D 0,0859	D 0,0792	D 1,1930	D 1,1290	D 0,0046	D 0,0034	D 7,1670	D 6,6760
1936 Janvier	D 0,0620	D 0,0595	D 1,0920	D 1,0530	D 0,0051	D 0,0033	D 5,4880	D 4,8500
Février	D 0,0094	D 0,0056	D 0,7630	D 0,7400	R 0,0034	R 0,0052	D 3,6090	D 3,2150
Mars	D 0,0003	D 0,0016	D 1,2036	D 1,0960	R 0,0084	R 0,0096	D 3,0320	D 2,8690
Avril	D 0,0363	D 0,0310	D 1,6210	D 1,5920	D 0,0019	D 0,0008	D 3,9220	D 3,5950

INDICES DES PRIX.

DATES	INDICES SIMPLES DES PRIX DE DÉTAIL EN BELGIQUE (1) (Base : avril 1914 = 100)						INDICES DU COUT DE LA VIE EN BELGIQUE 3 ^e CATÉGORIE (Base : 1921 = 100)			
	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		Alimentation	Ensemble		
					en fr.-nouv.	en fr.-or				
1934	plus haut	733	733	665	684	695	(2) 100	(3) —	152	181
	plus bas	676	696	622	636	653	94	—	133	167
	moyenne	696	707	636	653	666	96	—	144	174
1935	plus haut	714	731	665	682	689	99	71	164	187
	plus bas	644	664	587	606	621	89	64	131	164
	moyenne	678	697	627	643	654	94	68	146	175
1935	Février	654	674	605	617	632	91	—	140	170
	Mars	644	664	587	606	621	89	—	131	164
	Avril	655	673	600	617	629	—	65	134	167
	Mai	661	681	613	626	638	—	66	136	168
	Juin	673	691	622	635	649	—	67	141	172
	Juillet	675	696	626	642	654	—	68	143	174
	Août	685	701	633	649	662	—	69	147	176
	Septembre	695	714	646	663	670	—	70	155	181
	Octobre	708	727	657	674	684	—	71	160	185
	Novembre	714	731	665	682	689	—	71	164	187
	Décembre	705	727	661	676	684	—	71	161	186
1936	Janvier	710	731	662	678	685	—	71	162	186
	Février	710	730	660	674	683	—	71	162	186
	Mars	703	725	653	673	678	—	70	157	183
	Avril	703	726	652	670	677	—	70	155	182

DATES	INDICES DES PRIX DE GROS								
	Belgique (Ministère de l'Industrie et du Travail) Base : avril 1914	Angleterre (B. of Trade) Base : 1930	Allemagne (Statistisches Reichsamti) Base : 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base : 1926	France (Statistique Générale de la France) Base:juil.1914	Pays-Bas (Bur. central de Statistique) Base : 1913			
	fr.-nouveaux	francs-or (2) (3)							
1934	plus haut	484	70	—	105	101	78	388	80
	plus bas	466	67	—	102	96	72	344	76
	moyenne	473	68	—	104	98	75	366	78
1935	plus haut	582	84	60	91	103	81	357	78
	plus bas	464	67	48	87	101	79	334	73
	moyenne	537	77	56	89	102	80	347	76
1935	Février	466	67	—	88	101	79	349	77
	Mars	464	67	—	87	101	79	344	75
	Avril	531	—	55	87	101	80	346	76
	Mai	552	—	57	88	101	80	353	75
	Juin	555	—	58	88	101	80	344	75
	Juillet	553	—	57	88	102	79	334	74
	Août	552	—	57	88	102	80	343	73
	Septembre	560	—	58	90	102	81	345	75
	Octobre	574	—	60	91	103	80	350	78
	Novembre	582	—	60	91	103	81	353	78
	Décembre	579	—	60	91	103	81	357	78
1936	Janvier	581	—	60	92	104	81	364	77
	Février	582	—	60	92	104	80	377	77
	Mars	578	—	60	92	104	79	379	76
	Avril	574	—	60	92			374	

(1) Indice au 15 de chaque mois.
(2) Sur la base du taux de stabilisation de 1926.
(3) Sur la base du taux de dévaluation de 1935.

LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

INDICES DES CHIFFRES D'AFFAIRES
Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100 (*).

PÉRIODES	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers (*)		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935
Mai	89	99	88	128	100	106	113	114	51	58	113	112	131	127
Juin	92	96	95	108	118	115	108	108	53	58	111	109	119	112
Juillet	58	70	70	86	83	108	114	122	53	59	115	117	100	111
Août	50	61	65	77	88	115	113	123	55	59	113	118	93	96
Septembre	65	82	84	96	95	115	102	115	54	63	108	114	105	120
Octobre	88	105	94	109	90	112	108	124	58	68	116	131	143	170
Novembre	68	75	76	87	105	126	112	119	55	64	109	118	126	124
Décembre	74	91	99	112	144	160	121	136	53	67	122	134	114	130
	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936
Janvier	55	64	82	95	85	96	107	118	51	68	113	124	123	131
Février	54	68	80	101	84	103	98	114	47	66	105	120	100	109
Mars	89	92	103	114	130	109	115	122	51	67	117	124	155	132
Avril	129	97	166	118	125	107	148	124	54		122		185	

CONSOMMATION DE TABAC.
(Fabrication et importation.)

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Ciga- rettes	Tabacs à fumer, prier et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
Année 1934	178	412	4.981	12.786
Année 1935	193	511	4.954	12.938
1932 4 ^e trimestre	70	88	1.374	3.323
1933 1 ^{er} trimestre	68	91	1.425	3.429
2 ^e trimestre	43	73	1.342	2.714
3 ^e trimestre	42	89	1.440	3.161
4 ^e trimestre	50	103	1.318	3.157
1934 1 ^{er} trimestre	44	94	1.138	3.152
2 ^e trimestre	43	101	1.372	3.185
3 ^e trimestre	42	107	1.320	3.257
4 ^e trimestre	49	109	1.151	3.191
1935 1 ^{er} trimestre	41	106	1.085	3.025
2 ^e trimestre	52	137	1.376	3.324
3 ^e trimestre	45	132	1.303	3.264
4 ^e trimestre	54	136	1.190	3.324
1936 1 ^{er} trimestre	48	134	1.177	3.194

(*) Sauf pour les indices des grands magasins (articles de ménage et divers) dont la base est la moyenne mensuelle de 1934.

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS
(13 abattoirs).

PÉRIODES	Gros bétail (Boeufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Pores, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
1935 Moyenne mensuelle	16.027	815	13.296	27.340	6.760
1935 Février	13.577	851	12.632	28.986	6.197
Mars	13.533	853	13.366	26.223	3.830
Avril	15.278	730	14.464	26.994	3.319
Mai	17.606	772	16.515	30.463	3.026
Juin	14.074	639	13.539	25.868	2.029
Juillet	17.010	680	16.070	32.181	2.490
Août	15.912	852	13.973	27.822	3.116
Septembre	16.474	784	11.634	26.822	5.448
Octobre	19.597	891	12.525	25.150	13.324
Novembre	16.317	890	10.334	21.172	13.534
Décembre	16.766	816	10.789	20.327	12.314
1936 Janvier	17.476	920	13.663	23.074	8.871
Février	15.567	788	12.573	21.911	5.607
Mars	15.832	675	14.070	22.649	2.637
Avril	18.234	678	16.906	28.712	3.614

PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE EN BELGIQUE (1).
(Centrales de 100 kw. et plus.)

PÉRIODES	Nombre de centrales recensées (total)	PRODUCTION (milliers de kw.h.)				
		Union des exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	TOTAL
		1934 Moyenne mensuelle	248 (2)	143.004	164.524	13.464
1935 Moyenne mensuelle	281 (2)	158.713	177.412	18.962	16.234	371.321
1935 Janvier	284	164.941	170.876	18.682	18.673	373.172
Février	284	149.195	154.212	16.820	15.955	336.182
Mars	284	154.192	170.541	17.586	15.530	357.849
Avril	283	149.008	168.369	17.742	13.656	348.775
Mai	283	145.828	177.021	18.474	13.411	354.735
Juin	283	139.046	173.474	18.249	12.304	343.073
Juillet	283	151.006	177.658	19.390	12.387	360.440
Août	283	153.880	180.153	18.457	13.433	365.923
Septembre	282	153.756	173.492	18.540	15.363	362.151
Octobre	281	173.498	197.119	21.538	20.689	412.844
Novembre	281	177.516	185.434	21.651	20.460	405.122
Décembre	281	192.688	193.537	20.420	22.944	429.589
1936 Janvier	351	189.469	197.947	26.541	23.136	437.093
Février	350	170.144	186.730	25.363	20.742	402.979
Mars	350	177.093	198.194	26.557	20.054	421.898

(1) Source : Ministère des Travaux publics.
(2) A fin d'année.

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	Nombre d'autorisations de bâtir délivrées dans les agglomérations urbaines du pays (53 agglomérations - 115 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
Année 1934.....	7.034	16.459	23.493
Année 1935.....	13.036	17.329	30.365
1935 Janvier.....	481	1.035	1.516
Février.....	608	1.108	1.716
Mars.....	950	1.622	2.572
Avril.....	1.630	1.914	3.544
Mai.....	1.667	1.830	3.497
Juin.....	1.567	1.548	3.115
Juillet.....	1.407	1.591	2.998
Août.....	1.200	1.370	2.570
Septembre.....	1.092	1.398	2.490
Octobre.....	1.037	1.572	2.609
Novembre.....	795	1.191	1.986
Décembre.....	602	1.150	1.752
1936 Janvier.....	816	1.235	2.051
Février.....	1.110 (1)	1.482 (1)	2.592 (1)
Mars.....	1.134 (2)	1.764 (2)	2.898 (2)

(1) Chiffres incomplets (114 communes sur 115).

(2) Chiffres incomplets (111 communes sur 115).

**DECLARATIONS DE FAILLITE
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
ET MISES SOUS GESTION CONTROLEE PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1934	1935	1936	1934	1935	1936	1934	1935	1936
Première période.....	377	241	151	58	55	29	—	54	29
Deuxième période.....	323	206		57	52		—	49	
Troisième période.....	265	133		57	35		—	18	
Quatrième période.....	253	178		48	21		19	31	
Total pour l'année.....	1.218	758		220	163		19	152	

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (1).

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHOMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				A		B	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935
Avril.....	188.478	181.110	170.352	127.419	19,4	19,3	17,6	13,6	1.364	1.283	23,5	22,2
Mai.....	170.261	159.551	162.511	114.534	17,5	17,1	16,7	12,3	1.279	1.258	21,4	22,2
Juin.....	165.342	146.581	163.216	104.066	17,1	15,8	16,9	11,2	1.271	1.111	21,3	17,8
Juillet.....	167.979	138.376	175.974	109.049	17,4	15,1	18,2	11,9	1.223	1.046	20,8	17,5
Août.....	164.969	136.139	169.255	106.627	17,1	14,9	17,5	11,7	1.325	1.129	23,5	19,6
Septembre.....	173.118	136.726	156.408	109.125	18,0	14,9	16,2	11,9	1.324	1.026	23,0	17,1
Octobre.....	173.368	130.981	153.422	95.069	18,0	14,5	15,9	10,6	1.218	1.074	20,2	18,7
Novembre.....	193.212	143.407	150.997	93.012	20,2	15,9	15,7	10,3	1.202	1.084	25,0	18,8
Décembre.....	212.713	162.166	167.562	102.174	22,2	17,9	17,5	11,3	1.484	1.134	25,6	20,2
	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936
Janvier.....	223.300	167.083	158.406	99.858	23,6	18,6	16,7	11,1	1.731	1.314	28,8	21,9
Février.....	220.777	168.016	157.160	101.038	23,4	18,6	16,7	11,2	1.707	1.354	28,4	22,6
Mars.....	206.511	148.962	148.408	93.574	28,1	15,6	15,7	10,5	1.628	1.115	27,1	18,6

(A) Par mille assurés et par semaine.

(B) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

(1) Statistique du Ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la *Revue du Travail*.

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (suite).
Nombre de chômeurs contrôlés. — Moyenne journalière.

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	LE ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total
	1935 Décembre	—		—	28	—	195.614	—	42.073	—	21.042	—	28.175	—	38.699	—	35.827	—	20.278	—	3.817	—	—
1936 Janvier	—	—	24	—	198.678	—	42.441	—	21.467	—	28.394	—	39.290	—	37.423	—	19.901	—	3.728	—	1.281	—	4.753
Février	—	—	24	—	209.276	—	46.432	—	22.976	—	29.908	—	42.120	—	37.933	—	19.758	—	4.107	—	1.328	—	4.714
Mars	—	—	30	163.610	170.759	38.792	39.537	17.966	18.680	22.449	23.678	33.012	35.463	29.439	29.993	14.616	15.981	2.889	2.899	959	959	3.488	3.569
Avril	—	—	23	148.222	155.322	35.541	36.235	15.743	16.433	19.645	20.849	30.902	33.420	26.975	27.493	13.033	14.407	2.512	2.521	731	731	3.138	3.233
1936 Mars	2	7	6	177.630	185.068	40.920	41.693	19.369	20.112	24.923	26.112	36.241	38.979	32.323	32.856	15.701	17.070	3.196	3.207	1.068	1.068	3.889	3.971
	9	14	6	168.744	175.747	40.275	41.005	18.446	19.152	23.471	24.681	33.720	36.116	30.016	30.525	15.164	16.532	2.998	3.009	999	999	3.655	3.728
	16	21	6	163.838	170.958	39.117	39.831	18.188	18.916	22.545	23.789	32.779	35.148	29.339	29.908	14.658	16.069	2.849	2.858	977	977	3.386	3.462
	23	28	6	158.177	163.357	37.312	38.042	17.199	17.906	21.273	22.580	31.521	33.940	28.109	28.668	13.965	15.323	2.700	2.709	880	880	3.218	3.309
	30	4	6	151.664	158.668	36.338	37.113	16.628	17.314	20.033	21.227	30.800	33.134	27.407	28.010	13.593	14.911	2.703	2.712	872	872	3.290	3.375
Avril	6	11	6	151.077	158.478	36.054	36.804	16.283	17.022	20.085	21.272	31.397	34.046	27.386	27.926	13.380	14.818	2.666	2.674	711	711	3.115	3.205
	13	18	5	147.951	155.085	35.439	36.146	15.700	16.349	19.568	20.819	30.866	33.377	26.763	27.288	13.228	14.619	2.556	2.564	757	757	3.074	3.166
	20	25	6	148.167	155.049	36.057	36.676	15.471	16.149	19.628	20.813	30.755	33.171	27.031	27.561	12.841	14.178	2.466	2.477	750	750	3.168	3.268
	27	2	6	145.683	152.641	34.614	35.302	15.519	16.207	19.298	20.484	30.589	33.078	26.718	27.187	12.683	14.015	2.360	2.368	708	708	3.194	3.292
Mai	4	9	6	149.035	157.547	36.637	37.444	15.683	16.394	19.900	21.106	30.588	34.087	26.974	27.553	12.953	14.535	2.433	2.444	648	648	3.219	3.336

Journées de chômage constatées hebdomadairement.
(Dimanches non compris.)
(Milliers de journées.)

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	LE ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total
	1936 Mars	—		—	30	4.772	4.974	1.146	1.167	525	544	656	689	957	1.027	837	852	433	474	86	86	28	28
Avril	—	—	23	3.328	3.486	796	812	351	365	442	469	697	753	598	610	298	328	58	58	16	16	72	74
1936 Mars	2	7	6	1.018	1.059	242	246	113	117	143	149	201	216	178	181	93	101	19	19	6	6	23	24
	9	14	6	989	1.029	237	242	109	113	137	144	197	211	173	175	90	98	18	18	6	6	22	22
	16	21	6	953	994	231	235	105	108	132	139	192	206	163	166	87	96	17	17	6	6	20	21
	23	28	6	920	961	223	227	101	105	125	132	186	199	163	167	82	90	16	16	5	5	19	20
	30	4	6	892	931	213	217	97	101	119	125	181	195	160	163	81	89	16	16	5	5	20	20
Avril	6	11	6	883	925	210	214	94	98	118	125	184	199	158	161	80	89	16	16	4	4	19	19
	13	18	5	721	755	173	176	76	79	95	101	150	162	129	132	66	72	13	13	4	4	15	16
	20	25	6	870	911	210	215	90	93	116	123	183	197	157	160	76	84	15	15	4	4	19	20
	27	2	6	854	895	203	207	91	95	113	120	180	195	154	157	76	83	14	14	4	4	19	20
Mai	4	9	6	875	926	215	220	92	96	112	120	180	200	158	162	81	90	14	15	4	4	19	19

(1) Y compris le Luxembourg.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

I. — Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1934 Moyenne mensuelle	59,3	121,3	4,0	184,6	188,6	— 4,0	102,16
1935 Moyenne mensuelle	62,8	117,6	4,0	184,4	177,9	6,5	96,45
1935 Février	42,7	93,7	3,2	139,7	175,7	— 36,0	125,79
Mars	49,4	109,3	3,7	162,5	179,2	— 16,7	110,32
Avril	58,2	113,2	3,8	175,2	175,1	0,1	99,99
Mai	57,0	120,8	3,2	181,0	177,3	3,7	97,95
Juin	69,8	110,7	3,5	184,0	173,1	10,9	94,04
Juillet	78,9	111,7	4,5	195,1	178,4	16,7	91,45
Août	94,7	112,9	3,8	211,4	177,7	33,7	84,04
Septembre	85,2	115,8	3,7	204,7	175,3	29,4	85,62
Octobre	62,8	134,1	4,3	201,2	186,6	14,6	92,72
Novembre	49,7	121,0	3,8	174,5	180,1	— 5,6	103,20
Décembre	54,4	119,7	4,8	178,9	176,2	2,7	98,48
1936 Janvier	54,5	118,3	6,7	179,5	185,2	— 5,7	103,16
Février	49,1	114,5	3,9	167,5	182,0	— 14,5	108,67
Mars	52,5	128,8	4,1	185,4	182,1	3,3	98,21
Avril (chiffres provisoires).....	58,2	122,4	3,8	184,4	186,3	— 1,9	101,03

II. — Nombre de wagons fournis à l'industrie (*).

**III. — Statistique du trafic.
1° Trafic général.**

PÉRIODES	A) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.				VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
	B) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.				Nombre (milliers)	Voyageurs-km. (millions)	Tonnes transportées (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
	C) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.							Service interne belge	Service international	Transit	
	A	B	C	A + C							
1934 Moyenne mensuelle	352.943	102.457	86.401	439.344	13.991	391	4.684	156	141	77	374
1935 Moyenne mensuelle	375.054	114.607	84.647	459.701	14.483	430	4.889	170	154	72	396
1935 Février	306.866	96.130	73.697	380.563	12.402	335	4.005	137	121	70	328
Mars	350.455	101.175	80.546	431.001	13.169	357	4.544	160	132	71	363
Avril	361.068	103.472	81.567	442.635	14.347	411	4.711	169	143	72	384
Mai	383.876	117.150	88.213	472.089	14.382	416	5.040	186	156	77	419
Juin	358.117	111.237	83.418	441.635	14.281	462	4.726	165	151	74	390
Juillet	372.309	103.076	80.454	452.763	15.422	516	4.716	161	152	65	378
Août	377.744	106.521	94.188	471.932	15.930	574	5.022	173	166	69	408
Septembre	385.125	123.784	95.136	480.261	15.831	497	5.251	185	161	66	412
Octobre	459.944	142.492	94.446	554.390	15.237	429	5.928	208	181	78	467
Novembre	430.686	128.257	83.799	514.485	13.885	381	5.395	186	164	73	423
Décembre	386.141	134.921	84.131	470.272	14.757	409	5.055	174	186	78	438
1936 Janvier	392.424	137.917	80.663	473.087	15.222	426	5.154	184	186	62	432
Février	372.486	122.303	80.782	453.268	13.614	372	4.920	179	164	69	412
Mars	420.322	130.086	86.977	507.299			5.563				456
Avril	395.174	122.491	83.824	478.998							

(*) Les chiffres se rapportent aux wagons chemins de fer et particuliers.

III. — Statistique du trafic (suite)
2° Transport des principales marchandises (grosses marchandises).
A. — Ensemble du trafic.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										TOTALS
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	
1934 Moyenne mens.	384	1.910	349	497	410	609	49	150	56	270	4.684
1935 Moyenne mens.	348	2.016	412	497	426	637	57	154	59	282	4.889
1933 Mars	319	1.884	365	534	451	594	50	261	63	330	4.861
Juin	235	1.749	309	440	436	628	47	109	58	255	4.266
Septembre	291	1.962	316	447	441	637	64	185	58	295	4.696
Décembre	437	2.425	330	475	311	268	55	159	63	225	4.748
1934 Mars	310	2.063	329	523	445	643	47	228	60	323	4.971
Juin	231	1.744	354	572	448	711	34	105	55	262	4.516
Septembre	268	2.114	372	487	437	699	56	177	52	288	4.950
Décembre	332	1.854	389	515	291	459	46	156	60	272	4.374
1935 Mars	276	1.840	399	467	369	586	44	205	61	297	4.544
Juin	201	1.988	398	533	465	672	37	118	56	258	4.726
Septembre	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297	5.251
Décembre	326	2.236	449	564	378	525	47	162	61	307	5.055

B. — Service interne belge.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										TOTALS
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	
1934 Moyenne mens.	277	1.346	9	117	261	465	10	73	24	214	2.796
1935 Moyenne mens.	248	1.444	10	134	269	505	12	80	25	222	2.949
1935 Janvier	146	1.456	13	107	192	316	10	84	21	202	2.550
Février	148	1.329	6	102	184	306	7	76	25	189	2.372
Mars	173	1.378	7	110	248	458	6	114	24	241	2.769
Avril	160	1.396	6	153	308	512	8	96	25	226	2.890
Mai	140	1.534	20	161	327	572	8	73	30	217	3.082
Juin	116	1.409	10	143	309	523	7	68	25	207	2.817
Juillet	143	1.314	9	151	301	585	9	73	25	217	2.827
Août	170	1.372	11	137	305	641	29	76	22	220	2.983
Septembre	172	1.507	11	130	325	701	33	71	23	221	3.194
Octobre	677	1.643	11	140	283	584	9	88	27	235	3.697
Novembre	730	1.456	10	120	226	461	8	60	24	251	3.346
Décembre	203	1.531	12	155	221	406	8	83	25	230	2.874
1936 Janvier	167	1.676	13	166	261	403	8	98	26	244	3.062
Février	147	1.593	9	155	282	393	7	105	27	239	2.957

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PORTS BELGES.

PÉRIODES	PORT D'ANVERS (1).											
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
				chargés	sur lest							
1934 Moyenne mensuelle	859	1.711	889	710	150	850	3.764	1.232	372	3.614	1.157	249
1935 Moyenne mensuelle	927	1.836	926	780	146	1.010	3.770	1.271	420	3.593	1.199	279
1935 Février	759	1.528	693	666	100	837	3.207	1.041	344	3.174	1.036	165
Mars	866	1.740	760	746	110	768	3.711	1.200	327	3.604	1.117	179
Avril	843	1.710	732	732	112	897	3.468	1.127	349	3.302	1.685	223
Mai	979	1.865	826	814	129	955	3.889	1.262	420	3.793	1.243	196
Juin	935	1.788	879	767	174	1.002	3.667	1.215	423	3.616	1.150	225
Juillet	942	1.866	1.125	801	159	1.108	3.939	1.250	453	3.828	1.287	397
Août	986	1.971	946	819	159	910	3.974	1.324	347	3.786	1.236	261
Septembre	977	1.905	1.073	772	166	1.111	3.926	1.372	407	3.526	1.181	346
Octobre	1.026	2.003	1.180	886	183	1.245	4.157	1.486	493	3.960	1.412	379
Novembre	952	1.895	926	792	152	1.155	3.717	1.315	496	3.545	1.257	353
Décembre	1.025	2.077	1.223	830	185	1.221	3.917	1.434	524	3.568	1.268	345
1936 Janvier	931	1.985	1.051	793	150	1.267	3.832	1.231	353	3.593	1.470	317
Février	891	1.821	916	782	141	989	3.643	1.219	303	3.409	1.093	274
Mars	1.050	2.054	967	836	156	1.111	4.086	1.367	390	3.912	1.294	260
Avril	983	1.951		852	156		3.836	1.310		3.702	1.266	

PÉRIODES	PORT D'ANVERS (1).				PORT DE GAND (2).							
	NAVIRES DÉARMÉS (à fin de mois)				NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	total	dont navires belges	total	dont navires belges	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1934 Moyenne mensuelle	37	22	137	59	161	171	197	161	172	84	121	109
1935 Moyenne mensuelle	20	14	61	42	146	161	175	146	160	72	118	121
1935 Février	25	17	71	46	148	152	166	145	154	95	93	136
Mars	25	18	73	52	168	165	113	169	162	85	121	105
Avril	26	19	76	55	132	127	173	138	139	48	115	117
Mai	20	14	57	38	134	146	172	123	134	53	151	137
Juin	19	14	56	40	146	170	192	145	170	70	105	132
Juillet	20	14	58	41	133	150	191	139	153	54	102	112
Août	19	14	58	43	156	178	153	156	182	56	104	124
Septembre	22	18	69	57	139	149	198	130	133	70	131	162
Octobre	15	11	49	37	144	160	168	149	167	71	126	125
Novembre	12	9	46	34	155	203	196	161	204	83	123	111
Décembre	8	5	27	19	155	170	196	149	160	80	129	105
1936 Janvier	11	7	37	25	186	213	224	184	221	94	108	144
Février	12	7	39	27	180	179	194	185	176	116	138	101
Mars	12	7	45	27	176	166	207	176	175	104	141	127
Avril	12	7	43	26	169	157		169	158			

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.
 (2) " " " " par l'Administration du port de Gand.

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PORTS BELGES (suite).

PÉRIODES	PORTS DE BRUGES ET DE ZEEBRUGGE (1)						PORT DU GRAND-BRUXELLES (2)						
	NAVIGATION MARITIME				NAVIGATION FLUVIALE		NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires entrés	Tonnage des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		ENTRÉES			SORTIES		MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)	
			Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriqu.)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		March. (milliers de tonnes métriqu.)
1934 Moyen. m..	97	120	43	19	15	4	74	40	32	73	40	39	427
1935 Moyen. m..	132	160	35	27	16	2	74	36	20	74	36	38	448
1935 Février ...	99	101	40	16	15	3	62	28	17	67	32	31	367
Mars	118	125	38	23	17	2	75	39	20	75	38	45	440
Avril	96	104	30	18	18	1	63	27	14	57	30	29	427
Mai	109	115	22	19	18	3	70	35	21	71	33	19	453
Juin	122	143	19	22	16	6	78	34	20	75	30	29	447
Juillet ...	182	240	28	26	18	1	81	35	22	87	39	34	465
Août	217	284	50	38	15	1	85	39	17	83	37	46	525
Septembre.	144	170	45	31	14	2	76	36	18	75	38	45	460
Octobre...	131	166	47	25	15	3	60	28	18	64	30	35	496
Novembre.	129	177	33	40	14	3	81	36	23	78	34	41	440
Décembre.	132	188	35	47	15	3	77	45	17	79	46	53	493
1936 Janvier ...	133	175	42	29	14	4	70	40	12	67	40	51	493
Février ...	119	145	36	32	15	3	67	32	10	76	39	54	441
Mars	131	161	56	24	18	3	74	37	10	68	33	46	519
Avril	113	130					71	33	11	73	34	49	405

(1) Chiffres communiqués par la Compagnie des Installations maritimes de Bruges et le *Bulletin du Commerce avec les pays étrangers*.

(2) Chiffres communiqués par la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERMINÉ
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de partici- pants à la fin de la période	Montant des liquidations (millions de francs)	Montant des liquidations (millions de francs)
1934 Moyenne mensuelle	38 (2)	329	22.352	157	16.606	20	250 (2)	328	46
1935 Moyenne mensuelle	38 (2)	324	24.997	157	18.548	20	250 (2)	785	73
1935 Février	38	301	20.389	146	14.727	20	250	362	47
Mars	38	325	25.052	160	17.868	20	250	547	65
Avril	38	336	32.975	166	25.529	20	250	1.147	130
Mai	38	351	38.507	170	29.940	21	250	1.837	112
Juin	38	323	24.990	157	18.519	19	250	1.192	97
Juillet	38	338	22.082	164	16.073	21	250	664	66
Août	38	300	23.252	144	17.574	19	250	488	56
Septembre	38	293	19.396	141	13.924	20	250	482	47
Octobre	38	335	21.562	160	15.420	23	250	707	57
Novembre	28	314	22.757	152	16.746	19	250	891	97
Décembre	38	324	23.950	155	17.553	20	250	723	65
1936 Janvier	38	337	26.239	164	19.880	21	250	1.136	89
Février	38	313	24.769	151	18.606	19	250	1.477	143
Mars	38	324	25.913	156	19.004	22	250	1.114	112
Avril	38	316	24.793	152	18.725	20	280	605	73

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

(Millions de francs.)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1934 Moyenne mens..	(*) 348.411	2.635	3.349	8.170	3.306	8.176	23.000	87,4
1935 Moyenne mens..	(*) 368.902	2.853	3.800	9.295	3.797	9.296	26.188	88,0
1935 Février	352.881	2.660	2.945	7.700	3.027	7.698	21.370	87,9
Mars	354.839	2.572	3.570	8.469	3.491	8.478	23.999	87,9
Avril	356.222	2.729	4.085	9.286	3.945	9.283	26.600	87,6
Mai	357.498	2.782	4.153	9.876	4.159	9.867	28.054	88,3
Juin	358.264	2.816	3.584	8.887	3.603	8.891	24.965	87,8
Juillet	359.639	2.799	3.865	9.237	3.850	9.215	26.167	87,0
Août	361.012	2.895	3.970	9.390	3.673	9.384	26.417	88,3
Septembre	362.460	2.907	3.522	8.881	3.636	8.898	24.936	88,2
Octobre	364.249	3.061	4.309	10.381	4.236	10.385	29.310	87,7
Novembre.....	365.928	3.104	3.831	9.640	3.731	9.642	26.844	88,4
Décembre	368.902	3.205	4.169	10.500	4.171	10.507	29.346	88,6
1936 Janvier	371.773	3.178	4.584	11.151	4.567	11.136	31.439	88,3
Février	374.411	3.139	3.660	9.464	3.774	9.463	26.362	85,5
Mars.....	376.212	3.068	4.143	9.922	3.965	9.941	27.971	88,6
Avril	377.047	3.251	3.988	9.780	3.982	9.763	27.513	87,7

(*) Au 31 décembre.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (sous la garantie de l'Etat).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1)

(milliers de francs).

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1933	2.360.065	2.487.354	— 127.289	9.964.355	5.351.554
Année 1934	2.413.296	2.213.555	199.741	10.452.043	5.456.620
1935 Février	191.883	214.037	— 22.154	10.470.023	
Mars	155.721	386.236	— 230.514	10.239.509	
Avril	196.020	413.048	— 217.028	10.022.481	
Mai	269.449	245.793	23.656	10.046.133	
Juin	248.201	194.213	53.988	10.100.121	
Juillet	264.511	191.103	73.408	10.173.529	
Août	224.386	194.625	29.761	10.203.290	
Septembre	186.235	192.086	— 5.851	10.197.439	
Octobre	214.062	218.643	— 4.585	10.192.854	
Novembre.....	236.294	178.379	57.915	10.250.769	
Décembre	244.718	200.858	43.860	10.294.629	
1936 Janvier	338.044 (3)	185.996 (3)	152.048 (3)	10.725.048 (3)	
Février	250.005 (3)	201.719 (3)	48.286 (3)	10.773.334 (3)	
Mars.....	182.559 (3)	289.061 (3)	— 106.505 (3)	10.666.829 (3)	
Avril	233.098 (3)	187.880 (3)	45.218 (3)	10.712.047 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ne donnent que les mouvements de l'épargne pure.
 (2) Les soldes des années 1933 et 1934 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.
 (3) Chiffres approximatifs provisoires.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(Milliers de francs.)

ACTIF	30-12-1913	16-5-1935	16-4-1936	23-4-1936	30-4-1936	7-5-1936	14-5-1936
Encaisse :							
Or	306.377	15.504.019	16.881.753	17.005.002	17.145.912	17.416.289	17.626.781
Traites et disponibilités « or sur l'étranger	170.328	—	—	—	—	—	—
Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	603.712	6.018.080	6.059.090	6.146.060	6.236.520	6.383.670	6.482.354
Avances sur fonds publics	57.901	736.922	388.075	374.872	376.471	377.909	378.828
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27-12- 1930 et du 19-7-1932)	—	829.349	798.981	798.891	798.981	798.981	798.891
PASSIF							
Billets en circulation	1.049.762	19.249.044	21.047.353	20.956.851	21.273.701	21.351.289	21.328.640
Comptes courants particuliers	88.333	4.194.164	3.444.848	3.724.394	3.596.459	4.012.856	4.344.041
Compte courant du Trésor	14.541	112.527	105.242	125.686	156.044	79.747	86.385
Total des engagements à vue...	1.152.636	23.555.735	24.597.443	24.806.931	25.026.204	25.443.892	25.759.066
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	65,82 %	68,63 %	68,55 %	68,51 %	68,45 %	68,43 %
Taux d'escompte de traites acceptées.	5,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %
Taux des prêts sur fonds publics ...	5,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %

Rapport des effets impayés aux effets présentés à l'encaissement par la Banque Nationale de Belgique.

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(milliers de francs)		
Année 1934	1.025.555	80.082	7,81	7.393.372	134.819	1,82
Année 1935	1.029.185	65.523	6,37	8.869.585	102.956	1,16
1935 Février	87.328	6.929	7,93	917.990	10.138	1,10
Mars	104.708	7.915	7,56	1.078.689	14.367	1,33
Avril	131.198	7.975	6,08	1.257.989	13.894	1,10
Mai	111.605	6.267	5,62	1.028.989	10.860	1,06
Juin	90.287	4.906	5,43	990.993	7.507	0,76
Juillet	72.666	3.862	5,31	533.325	5.266	0,99
Août	67.304	4.193	6,23	495.243	6.077	1,23
Septembre	63.349	4.262	6,73	330.045	5.933	1,80
Octobre	68.751	3.813	5,55	413.561	5.670	1,37
Novembre	69.841	3.774	5,40	470.696	5.252	1,12
Décembre	70.063	4.427	6,32	351.088	6.054	1,72
1936 Janvier	67.578	4.256	6,30	442.821	5.725	1,29
Février	62.699	3.884	6,19	342.965	4.932	1,44
Mars	70.533	4.341	6,15	384.204	6.185	1,61
Avril	79.506	4.711	5,93	418.213	6.423	1,54

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	28-2-1935	30-9-1935	31-10-1935	30-11-1935	31-12-1935	31-1-1936	29-2-1936
Encaisse-or :								
Lingots et monnaies d'or	24.818	61.794	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825
Devises-or sur l'étranger	28.768	—	—	30.162	30.162	45.035	45.035	50.035
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	410.900	388.167	300.033	263.841	265.288	298.922	315.873
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	94.295	142.287	147.766	161.703	150.250	120.539	120.241
Débiteurs (1)	183.234	40.543	36.532	140.049	171.646	164.538	177.102	172.592
PASSIF								
Billets en circulation	124.619	122.432	118.987	223.168	224.951	252.119	263.854	262.691
Créditeurs :								
à vue	222.030	440.430	433.849	379.056	380.558	377.881	388.458	423.903
à terme	68.465	70.986	96.277	87.069	87.170	76.489	76.053	75.566
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	50,47 %	72,13 %	51,97 %	51,56 %	51,90 %	49,60 %	51,72 %

(1) Nouvel intitulé de la rubrique, depuis le 31 octobre 1935; avant cette date, ce poste était dénommé « comptes courants ».

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	depuis le	P. c.		depuis le	P. c.
Allemagne	22 septembre 1932	4,—	Hongrie	29 août 1935	4,—
Autriche	9 juillet 1935	3,50	Indes	30 novembre 1935	3,—
Belgique	16 mai 1935	2,—	Italie	18 mai 1936	4,50
Bulgarie	15 août 1935	6,—	Japon	7 avril 1936	3,285
Danemark	22 août 1935	3,50	Lettonie	1 ^{er} janvier 1933	5,50
Dantzig	20 octobre 1935	5,—	Lithuanie	1 ^{er} janvier 1934	6,—
Espagne	9 juillet 1935	5,—	Norvège	24 mai 1933	3,50
Esthonie	1 ^{er} octobre 1935	4,50	Pologne	26 octobre 1933	5,—
États-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	2 février 1934	1,50	Portugal	11 mai 1936	4,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Roumanie	15 décembre 1934	4,50
France	7 mai 1936	6,—	Suède	1 ^{er} décembre 1933	2,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2,—	Suisse	3 mai 1935	2,50
Grèce	14 octobre 1933	7,—	Tchécoslovaquie	1 ^{er} janvier 1936	3,—
Hollande	4 juin 1936	4,50	Yougoslavie	1 ^{er} février 1935	5,—

Banque des Règlements Internationaux, à Bâle

SITUATION

ACTIF

en milliers de francs suisses au pair monétaire.

PASSIF

	Au 31 mars 1936		Au 30 avril 1936			Au 31 mars 1936		Au 30 avril 1936	
		%		%			%		%
I. Or en lingots	24.198	3,7	23.200	3,5	I. Capital :				
II. Encaisse :					Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 fr. suisses-or chacune	500.000		500.000	
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	9.601	1,4	9.538	1,5	Actions libérées de 25 p. c.	125.000	18,9	125.000	19,2
III. Fonds à vue placés à intérêts	12.960	2,0	14.094	2,1	II. Réserves :				
IV. Portefeuille réescomptable :					1° Fonds de réserve légale	3.324		3.324	
1° Effets de commerce et acceptations de banque	150.250	22,7	137.125	21,0	2° Fonds de réserve de dividendes	5.845		5.845	
2° Bons du Trésor	188.279	28,5	188.792	29,0	3° Fonds de réserve générale	11.690		11.690	
V. Fonds à terme placés à intérêts :	338.529		325.917		20.859	3,2	20.859	3,2
A trois mois au maximum	36.033	5,5	38.952	6,0	III. Engagements à long terme :				
VI. Effets et placements divers :					1° Compte de Trust des annuités	154.340	23,4	154.764	23,7
1° A 3 mois d'échéance au maximum :					2° Dépôt du gouvernement allemand	77.170	11,7	77.382	11,9
a) Bons du Trésor	36.303	5,5	27.158	4,2	3° Dépôt du gouvernement français (Sarre)	2.030	0,3	2.030	0,3
b) Placements divers	61.701	9,4	61.993	9,5	4° Fonds de garantie du govern. français	61.930	9,4	61.930	9,5
2° De 3 à 6 mois d'échéance :					295.471		296.106	
a) Bons du Trésor	13.411	2,0	21.385	3,3	IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :				
b) Placements divers	30.607	4,6	63.683	9,8	1° Banques centrales pour leur compte :				
3° A plus de 6 mois d'échéance :					a) A trois mois au maximum	113.277	17,1	108.075	16,6
a) Bons du Trésor	50.292	7,6	51.583	7,9	b) A vue	26.020	3,9	23.606	3,6
b) Placements divers	34.530	5,2	1.694	0,2	139.297		131.681	
.....	226.844		227.496		2° Banques centrales pour le compte d'au- tres déposants :				
VII. Autres actifs :					a) A 3 mois au maximum	2.985	0,5	2.939	0,4
1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés (comme ci-contre)	6.235	0,9	6.213	1,0	b) A vue	11.334	1,7	7.679	1,2
2° Autres postes	6.383	1,0	6.566	1,0	3° Autres déposants :				
.....	12.619		12.779		a) A 3 mois au maximum	83	0,0	684	0,1
TOTAUX...	660.783	100,0	651.976	100,0	b) A vue	813	0,1	522	0,1
					896		1.206	
					V. Dépôts à vue (or)	19.088	2,9	19.309	2,9
					VI. Postes divers :				
					1° Garantie donnée sur effets de commerce cédés	6.278	0,9	6.265	1,0
					2° Autres postes	39.576	6,0	40.882	6,3
					45.854		47.147	
					TOTAUX...	660.783	100,0	651.976	100,0

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements Internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

Banque de France

Situations hebdomadaires (milliers de francs).

DATES	Encaisse or (Monnaies et lingots)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et effets publics			Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés				
			Sur la France	Sur l'étranger					
1934 Moyenne annuelle .	78.981.632	12.789	4.110.845	226.413	932.796	3.089.238	81.052.542	18.523.919	79,28
1935 Moyenne annuelle .	74.976.582	35.968	6.033.004	219.449	1.166.196	3.199.724	82.119.096	15.632.436	76,70
1935 Mars 8	82.619.782	9.756	3.604.117	219.363	894.594	3.147.291	83.008.447	19.343.438	80,72
Avril 5	81.985.654	8.762	3.675.193	220.659	1.027.538	3.169.247	83.307.935	18.749.257	80,93
Mai 10	80.283.158	9.732	3.531.987	221.015	1.031.482	3.112.162	82.651.517	17.675.196	80,10
Juin 7	70.725.183	72.893	7.885.179	222.788	1.194.762	3.339.933	82.124.920	14.048.247	73,64
Juillet 5	71.272.419	7.875	6.779.903	224.039	1.226.715	3.356.561	82.198.666	13.343.274	74,60
Août 9	71.582.692	7.733	6.414.534	221.374	1.195.477	3.199.362	81.489.507	13.672.282	75,22
Septembre 6	72.066.934	7.800	6.666.899	220.961	1.211.290	3.199.741	81.993.635	13.607.019	75,37
Octobre 4	72.093.149	22.762	7.474.501	216.630	1.195.304	3.198.013	83.337.486	13.060.610	74,79
Novembre 8	71.322.732	8.176	7.610.200	212.815	1.239.298	3.248.373	82.545.430	13.318.938	74,40
Décembre 6	65.904.918	17.217	9.878.275	213.165	1.289.963	3.392.125	81.689.278	11.637.605	70,62
1936 Janvier 10	66.267.831	10.493	8.469.170	207.238	1.483.762	3.375.400	81.280.372	11.400.430	71,62
Février 7	64.974.790	219.648	9.068.454	203.101	1.306.423	3.330.552	80.617.340	11.117.202	70,83
Mars 6	65.945.601	16.269	9.088.414	191.457	1.218.711	3.311.223	80.997.654	11.120.460	71,69
Avril 10	62.972.020	5.541	13.374.331	183.195	1.325.728	3.410.955	83.841.285	10.104.352	67,03
Mai 8	58.029.973	277.619	16.914.707	173.475	1.253.295	3.503.120	83.988.285	9.107.730	62,33

Taux d'escompte } précédent : 5 %, depuis le 29 mars 1936.
actuel : 6 %, depuis le 7 mai 1936.

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débitéur)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1934 Moyenne annuelle .	869.170	27.541	1.178	148.596	765	901.352	163.017	181	81,65
1935 Moyenne annuelle .	688.503	37.241	818	155.313	3.424	829.368	77.605	100	75,91
1935 Mars 4	832.006	25.487	866	129.661	—	879.485	129.959	27	82,42
Avril 8	694.096	36.187	376	194.933	—	871.566	75.680	106	73,27
Mai 6	665.768	43.836	806	199.699	—	868.135	64.087	99	71,41
Juin 3	642.130	38.651	786	197.661	—	858.925	44.541	62	71,07
Juillet 8	702.794	26.151	786	141.463	—	830.187	62.321	110	78,74
Août 5	605.222	43.785	356	186.189	228	818.798	37.386	13	70,69
Septembre 9	621.538	47.120	356	143.605	6.964	803.647	36.219	31	74,01
Octobre 7	576.064	56.392	1.074	170.570	15.000	805.778	34.029	61	68,60
Novembre 4	626.598	47.762	1.074	151.488	5.204	815.909	36.123	157	73,53
Décembre 9	650.160	29.744	1.077	125.231	12.294	795.290	46.126	43	77,27
1936 Janvier 6	670.544	30.171	1.618	141.423	—	796.224	65.679	69	77,79
Février 10	691.697	29.446	1.618	130.275	—	755.470	113.695	14	79,58
Mars 9	699.949	28.098	1.618	125.609	—	769.117	108.655	36	79,74
Avril 6	732.073	24.485	1.078	127.427	—	782.016	122.239	27	80,96
Mai 4	729.144	25.345	1.078	141.944	—	799.052	118.813	61	79,43

Taux d'escompte } actuel : 4,50 %, depuis le 4 juin 1936.
précédents : 3,50 %, depuis le 30 mai 1936.
2,50 %, " 4 février 1936.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1934 Moyenne annuelle .	191.488	744	81.125	7.847	11.132	100.104	378.789	155.650	47,1
1935 Moyenne annuelle .	193.658	660	86.995	9.646	11.850	108.491	394.669	160.137	39,8
1935 Mars 6	192.521	571	85.146	5.426	10.757	101.329	380.066	156.100	46,7
Avril 10	192.556	534	88.476	6.346	10.231	105.053	388.308	152.169	42,5
Mai 8	192.639	607	92.476	5.799	10.295	108.570	394.249	149.820	39,3
Juin 5	192.664	791	89.976	5.380	11.226	106.582	395.891	146.313	39,3
Juillet 10	192.717	555	95.801	10.373	12.582	118.756	400.652	153.320	34,3
Août 7	192.774	570	87.201	14.078	13.115	114.394	411.836	137.748	30,1
Septembre 4	193.355	760	83.415	14.080	12.841	110.336	401.622	144.569	36,3
Octobre 9	193.673	791	85.495	17.619	11.848	114.962	402.116	149.655	34,9
Novembre 6	195.483	925	87.215	10.986	12.493	110.694	402.158	147.209	36,8
Décembre 4	198.409	731	89.417	10.714	12.501	112.632	405.567	148.322	36,1
1936 Janvier 8	200.161	657	84.390	21.260	13.057	118.707	405.558	155.884	35,4
Février 5	200.628	659	79.415	14.440	13.855	107.710	399.833	150.891	40,6
Mars 4	200.613	739	83.440	11.922	14.663	110.025	404.029	149.092	38,4
Avril 8	201.150	800	93.862	9.773	13.692	117.327	421.416	140.187	28,9
Mai 6	203.660	800	88.798	9.448	11.852	110.098	422.641	134.179	31,1

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
précédent : 2 ½ %, depuis le 12 mai 1932.

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (milliers de Rm.).

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divi-sionnaires	Valeurs servant de couverture additionnelle	Portefeuille effets	Avances sur nan-tissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagem. à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagem. à vue %
1934 Moyenne annuelle.....	158.683	6.060	244.901	372.255	3.213.798	91.570	15.334	3.561.490	644.410	3,92
1935 Moyenne annuelle.....	86.098	4.926	180.232	370.117	3.702.523	56.298	14.884	3.730.824	808.260	2,01
1935 Mars 7	80.173	4.528	138.476	434.919	3.665.798	63.244	10.550	3.489.279	897.357	1,93
Avril 6	80.854	4.307	107.930	410.582	3.599.023	48.558	6.630	3.528.874	843.371	1,95
Mai 7	82.200	4.048	160.103	357.512	3.689.922	75.608	3.190	3.566.619	912.750	1,93
Juin 7	83.104	4.021	127.445	337.267	3.697.626	47.112	10.590	3.732.281	735.113	1,95
Juillet 6	85.824	4.006	143.110	335.668	3.669.107	45.113	220	3.740.490	717.765	2,01
Août 6	104.636	5.296	183.434	337.737	3.640.410	38.469	5.760	3.740.266	730.790	2,46
Septembre 7	94.799	5.344	148.842	340.790	3.746.090	38.429	48.490	3.881.445	695.558	2,18
Octobre 7	94.308	4.499	134.048	347.184	3.964.509	40.833	6.830	4.004.691	690.172	2,10
Novembre 7	87.798	5.444	175.351	345.287	3.911.443	42.330	770	3.979.669	692.116	2,—
Décembre 7	88.277	5.296	155.626	346.588	3.942.439	41.695	9.330	4.044.580	735.486	1,96
1936 Janvier 7	82.527	5.101	220.391	348.693	3.891.596	44.211	4.350	4.006.804	716.857	1,95
Février 7	76.595	5.236	207.224	349.214	3.749.455	53.890	2.640	3.920.347	610.299	1,91
Mars 7	71.694	5.362	191.585	346.504	3.851.642	38.782	700	3.988.116	611.229	1,98
Avril 7	66.809	5.495	166.665	326.777	4.180.243	50.442	800	4.138.965	698.961	1,49
Mai 7	70.969	5.338	190.607	228.845	4.246.764	53.032	12.410	4.147.078	685.862	1,68

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse-or	Disponibilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nantissements	Correspondants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue, en %
1934 Moyenne annuelle.....	1.787.692	12.984	38.702	75.892	9.569	1.352.984	568.438	93,71
1935 Moyenne annuelle.....	1.454.898	9.875	86.887	88.860	18.328	1.286.288	393.026	87,22
1935 Mars 7	1.782.387	14.079	23.208	65.712	5.628	1.305.940	564.752	96,03
Avril 6	1.594.553	5.584	32.536	73.381	6.440	1.325.571	388.044	93,38
Mai 7	1.342.838	3.299	119.070	76.356	31.921	1.287.216	292.389	85,22
Juin 7	1.162.486	10.619	171.037	114.732	30.392	1.269.396	247.137	77,35
Juillet 6	1.220.854	11.193	149.736	114.015	51.341	1.273.602	323.438	77,14
Août 7	1.300.923	11.511	105.418	93.511	19.190	1.251.267	313.973	83,85
Septembre 7	1.372.248	9.303	102.813	88.375	16.654	1.261.666	355.410	85,43
Octobre 7	1.375.509	21.886	92.151	102.417	7.189	1.296.126	334.218	85,71
Novembre 7	1.387.369	22.038	77.333	103.741	8.186	1.294.762	339.335	86,26
Décembre 7	1.391.898	2.155	99.395	97.697	6.560	1.294.749	343.302	85,10
1936 Janvier 7	1.388.810	8.209	133.730	108.632	11.703	1.296.310	400.831	82,32
Février 7	1.388.870	14.642	129.007	77.725	7.741	1.242.962	416.871	84,56
Mars 7	1.475.512	18.130	155.059	68.210	7.700	1.249.480	512.302	84,78
Avril 7	1.509.451	4.010	69.968	70.238	16.219	1.289.050	418.348	88,64
Mai 7	1.516.430	1.976	67.089	65.395	14.451	1.280.150	413.508	89,65

Taux d'escompte { actuel : 2 ½ %, depuis le 3 mai 1935.
précédent : 2 %, depuis le 22 janvier 1931.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (milliers de zloty).

DATES	Encaisse-or	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue, en %
1934 Moyenne annuelle.....	488.842	51.672	618.677	58.970	932.512	235.049	41,87
1935 Moyenne annuelle.....	491.979	17.435	643.961	58.369	951.110	205.345	42,54
1935 Mars 10	506.107	14.606	620.549	48.023	934.635	205.893	44,37
Avril 10	507.695	14.842	617.102	55.046	942.862	210.592	44,02
Mai 10	509.056	17.673	611.814	47.285	931.205	244.879	43,28
Juin 10	509.379	16.534	634.971	54.693	946.687	209.848	44,04
Juillet 10	510.698	17.067	644.120	48.300	931.723	212.753	44,62
Août 10	511.166	11.844	629.753	60.339	929.933	209.157	44,87
Septembre 10	511.600	8.418	649.159	53.320	956.094	194.736	44,45
Octobre 10	466.591	26.016	683.750	66.081	989.480	154.134	40,80
Novembre 10	446.506	21.549	714.665	67.692	1.000.392	162.703	38,89
Décembre 10	442.902	21.253	686.995	79.517	991.528	182.442	37,73
1936 Janvier 10	444.464	25.908	669.727	87.935	957.222	224.217	37,62
Février 10	444.782	18.864	603.481	96.317	947.383	196.593	38,88
Mars 10	445.200	12.064	607.845	89.371	951.004	193.634	38,89
Avril 10	426.878	17.113	618.195	76.159	971.592	165.971	37,53
Mai 10	381.395	15.647	651.786	99.864	1.010.149	166.623	32,41

Taux d'escompte { actuel : 5 %, depuis le 26 octobre 1933.
précédent : 6 %, depuis le 21 octobre 1932.

Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (milliers de \$).

DATES.	RÉSERVES		Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et divers)	Rapport total des réserves aux engagements à vue %
	Créances en certificats-or sur le Trésor	Autres réserves						
1934 Moyenne annuelle.....	4.612.608	226.133	35.982	24.832	2.431.129	3.081.570	3.948.223	68,8
1935 Moyenne annuelle.....	6.234.676	240.589	7.444	4.920	2.430.319	3.311.205	5.395.530	74,4
1934 Décembre5	5.131.424	218.767	10.466	5.682	2.430.204	3.213.805	4.347.662	70,8
1935 Janvier9	5.181.136	287.644	6.994	5.611	2.430.254	3.136.987	4.556.522	71,1
Février6	5.461.660	270.330	6.428	5.503	2.430.221	3.101.685	4.844.189	72,1
Mars6	5.572.037	247.266	6.108	5.506	2.430.486	3.159.989	4.880.023	72,4
Avril3	5.611.346	236.131	6.391	5.304	2.430.819	3.174.531	4.897.068	72,4
Mai8	5.785.880	237.661	5.960	4.698	2.430.245	3.160.066	5.085.913	73,0
Juin5	5.931.547	222.982	8.083	4.700	2.430.206	3.182.049	5.206.147	73,4
Juillet3	6.249.102	216.175	8.371	4.687	2.430.759	3.299.860	5.393.593	74,4
Août7	6.310.203	238.926	6.300	4.685	2.430.332	3.303.113	5.480.928	74,6
Septembre4	6.501.681	206.401	10.708	4.685	2.430.213	3.413.933	5.524.355	75,0
Octobre9	6.744.906	207.251	9.587	4.686	2.430.209	3.498.789	5.703.019	75,6
Novembre6	7.082.526	223.634	6.801	4.676	2.430.172	3.563.254	5.967.179	76,7
Décembre4	7.427.875	225.445	5.368	4.675	2.430.181	3.648.243	6.231.231	77,5
1936 Janvier8	7.570.043	303.647	5.381	4.656	2.430.239	3.655.764	6.470.620	77,8
Février5	7.680.496	339.200	9.618	4.671	2.430.292	3.640.094	6.632.662	78,1
Mars4	7.684.230	338.513	5.712	4.673	2.430.839	3.735.066	6.514.007	78,3
Avril8	7.679.078	336.358	5.502	4.688	2.430.252	3.781.039	6.471.277	78,2
Mai (*).....6	7.703.340				2.430.340	3.778.880	6.499.040	

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York } actuel : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.
 } précédent : 2 %, depuis le 20 octobre 1933.

(*) Chiffres provisoires.

**13807. Anc. Et. d'Imp. TH. DEWARICHET,
J., M., G. et L. Dewarichet, Frères et Sœurs
Soc. en nom collectif
16, Rue du Bois-Sauvage, BRUXELLES**